Hebdomadaire indépendant fondé en 1979 - N° 1860 - Du 26/8 au 1er /9/2021
www.realites.com.tn
Réalités

Opération
“mains propres”
Côté face, côté pile

Entre Parenthèses
Le carré magique

La Tunisie après le 25 juillet 2021

Pas à pas jusqu’à nouvel ordre

Quand on perd sa légitimité…

Par Faouzi Bouzaiene

Tous les Tunisiens sont accrochés à la page facebook de la présidence de la République et au moindre fil menant à des informations ou plutôt à des indiscrétions sur ce qui se prépare au palais de Carthage pour les jours à venir. Toute l'attention est braquée sur la question de savoir qui et quand sera nommé nouveau patron de la Kasbah. Qui et quand seront désignés comme nouveaux ministres ? Quand sera annoncée la feuille de route et quelles seront ses orientations ? Mais Kaïs Saïed semble avoir la tête ailleurs. Un mois est déjà passé sans qu'aucune réponse claire et officielle tombe dans les oreilles des Tunisiens, curieux et impatients de voir où vont les mener les décisions du 25 juillet dernier, après le gel de l'ARP et la levée de l'immunité des députés. A la dernière minute du deadline constitutionnel, lundi soir, Kaïs Saïed décide de prolonger l'Etat d'exception et démontre, sans la moindre équivoque, qu'il n'est pas du tout pressé de céder ses nouveaux pouvoirs exceptionnels en laissant ouverte cette période d'exception jusqu'à nouvel ordre. Tout récemment, il avait demandé aux Tunisiens «*d'être patients parce que la tâche n'est pas aisée, elle est même rude*». Déclarer la guerre aux mafias de la politique, des finances, du commerce, simultanément ! Il faut le faire.

> ***Les nahdhaouis devraient tenter de se refaire une crédibilité en cessant déjà de se prendre pour les garants de la démocratie, parce qu'ils ne le sont pas, et en cédant pacifiquement le pouvoir. Ils ont échoué dans leur gestion du pays, c'est un constat unanime qui leur a fait perdre leur légitimité électorale. La démocratie, ce ne sont pas que des élections, quand on échoue, on démissionne.***

Nombreux, bien sûr, sont ceux qui ont crié au scandale et averti des risques de retour de la dictature, dont des partisans d'Ennahdha que Rached Ghannouchi a vite assagis en prenant deux décisions inédites : la première en menaçant de sanctionner tout partisan qui se hasarderait à porter atteinte à la réputation du président Kaïs Saïed —une nouveauté inédite également— et la seconde en décidant de dissoudre le bureau exécutif de son parti, promettant de le remplacer par une équipe plus restreinte et plus jeune. La volte-face de Ghannouchi, critiqué par beaucoup de ses partisans, est immorale aux yeux de ceux qui se remémorent encore le degré d'inanité qui pesait sur les rapports conflictuels entre Saïed et Ghannouchi d'avant le 25 juillet 2021. Mais Ghannouchi n'en a cure parce qu'il doit sauver sa vie politique et peut-être sa liberté avant son honneur. Kaïs Saïed est menacé de mort par les islamistes. Le président de la République l'a déclaré lui-même aux Tunisiens et au monde entier. On est bien tenté de le démentir comme les deux précédentes fois, celles du pain et de l'enveloppe empoisonnés, dont les enquêtes n'ont abouti à rien de concret. Mais cette fois, les choses ont évolué et les rapports de force ont changé de camp. Kaïs Saïed est le seul maître à bord ; il a réussi un coup de maître en écartant les islamistes du pouvoir et en s'appropriant «*les armes*» qu'ils avaient entre les mains et qui leur permettaient de prendre le pays en otage, en l'occurrence les services de renseignements. Cette fois, contrairement à l'affaire Brahmi, les alertes ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd ou d'un «*vendu*», elles ont directement été remises au président Kaïs Saïed. Un loup solitaire a été arrêté qui préparait une opération kamikaze pour assassiner le Président, selon ses aveux. L'accusation est gravissime. Ghannouchi en est conscient et, en tacticien, il plie l'échine jusqu'au passage de la tempête. S'en sortira-t-il sans préjudices ? L'avenir le dira. Pour le moment, les Tunisiens sont aux aguets, ils ne tolèreront aucun privilège, surtout pour les dirigeants islamistes qui ont perdu toute leur crédibilité et qui sont accusés d'être responsables de tous leurs malheurs, notamment d'avoir permis ▸▸

l'installation du terrorisme sur le territoire tunisien et sa propagation depuis 2011.

Aujourd'hui encore, c'est avec des attentats terroristes et des assassinats que les islamistes radicaux —leurs bras armés seraient en état d'alerte aux frontières tuniso-libyennes— veulent laver l'honneur de leurs frères, soi-disant modérés d'Ennahdha, qui ont été chassés du pouvoir en juillet dernier, pour la seconde fois en dix ans (2013, chute de la Troïka) après qu'ils ont prétendu apporter dans leurs bagages la démocratie occidentale sous le label du Printemps arabe. Les événements dans le monde arabe depuis 2011 ont démontré que les islamistes s'imposent par la violence et soudoient les populations avec la corruption. Les Tunisiens ont vécu amèrement cette expérience qu'ils ont payée de la vie de leurs enfants martyrs et en voyant leur pays s'embourber dans la pauvreté, la violence et l'allégeance à des pays étrangers.

L'Islam est la principale religion des Tunisiens, il faudrait s'en tenir à cela. Mais ce n'est ni la religion musulmane ni les islamistes qui vont instaurer la démocratie, car le Coran, qui est la constitution de l'Islam, a ses principes, ses règles, ses codes, ses permissions et ses interdits que rien ni personne n'a le droit de changer, fut-elle une ponctuation. Pour preuve : l'égalité dans l'héritage, pourquoi n'a-t-elle pas été adoptée en temps de processus démocratique ? Adapter l'Islam à un mode de vie actuel est une liberté que chacun est en droit de prendre, mais de là à prétendre que l'Islam pose les jalons d'un régime démocratique du type occidental basé sur les libertés individuelles et collectives et sur les droits de l'homme dans leur sens moderne et universel du terme, c'est induire en erreur les non-musulmans et les musulmans qui ne connaissent pas cette religion.

Ceci dit, les nahdhaouis devraient tenter de se refaire une crédibilité en cessant déjà de se prendre pour les garants de la démocratie, parce qu'ils ne le sont pas, et en cédant pacifiquement le pouvoir. Ils ont échoué dans leur gestion du pays, c'est un constat unanime qui leur a fait perdre leur légitimité électorale. La démocratie, ce ne sont pas que des élections, quand on échoue, on démissionne.

Ils doivent donc admettre leur échec et partir. Sinon, ils ne jouiront jamais de la paix qu'ils souhaitent trouver en Tunisie et encore moins de la base arrière aux terroristes qu'ils veulent instaurer dans notre pays pour garantir leur maintien au pouvoir. Les nahdhaouis qui ont fait du tort au pays et aux Tunisiens devront payer leurs forfaits, en commençant déjà par écarter la menace terroriste. ■

Sommaire

La Tunisie après le 25 juillet 2021
Pas à pas jusqu'à nouvel ordre

Lentement, trop lentement, la Tunisie avance vers son nouveau destin, encore inconnu. Pour une majorité de la population tunisienne, le cap est défini : une Tunisie débarrassée de l'étiquette islamiste, terroriste et corrompue, une orientation légitime après une décennie noire, dévastatrice. Le rêve est réalisable à condition de satisfaire une priorité chez tous les Tunisiens : la reddition des comptes et l'assainissement de la scène politique, de l'Administration et des arcanes de l'Etat... 10

ACTUEL

- Le danger des amalgames 16
- Opération «mains propres» **Côté face, côté pile** 18
- Entre Parenthèses **Le carré magique** 20

CONOMIE

- Conjoncture économique **Des chiffres inquiétants** 22
- **L'évolution de l'inflation et du chômage et la courbe de Phillips** 24

- Mohamed Souilem, ancien Directeur général de la politique monétaire à la BCT **"On n'est pas sorti de l'auberge, mais il reste quand même une lueur d'espoir"** 28

MAGAZINE

- Ils vivent seuls **Peut-on vivre sans amis ?** 38
- Des oiseaux curieux **Les amours ailées** 40

- Le Raja ne jure plus que par le nom de Jarda Chebbi **Sur les traces de Faouzi Benzarti** 44
- Les prolétaires de la L1 face à un sacrifice «humiliant» **Que restera-t-il de leur salaire de misère ?** 46

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
ON PEUT VIVRE AILLEURS
ET RESTER CONNECTÉ AU PAYS

OFFRE TUNISIENS À L'ÉTRANGER
- Un tarif préférentiel sur les crédits immobiliers
- Gestion des comptes à distance
- Pack Carthage avec des conditions privilégiées.

Tél. : +216 39 154 800 | Email : tre.ubci@ubci.tn
www.ubci.tn

UBCI GROUPE BNP PARIBAS
الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque d'un monde qui change

Mokhtar Ben Nasr s'en prend à Abdallah Laâbidi

Le colonel à la retraite, Mokhtar Ben Nasr, a appelé récemment la justice militaire à auditionner l'ancien diplomate Abdallah Laâbidi, qui prétend qu'une base militaire américaine est installée en Tunisie.

Mokhtar Ben Nasr s'en est pris à ces déclarations les qualifiant d'irresponsables et estimant que Laâbidi ne fait que diffuser des informations infondées.

Les emplacements des bases militaires américaines installées dans les différents pays du monde figurent sur Google et ne sont un secret pour personne. Il y a environ 800 bases militaires dans plus de 70 pays et territoires nommément cités, a t-il précisé.

Le colonel à la retraite est allé jusqu'à s'interroger sur les véritables intentions de Abdallah Laâbidi en diffusant de telles informations.

De quoi je me mêle !

«*C'est avec horreur que j'ai appris la nouvelle de la prolongation de la suspension du Parlement tunisien pour une durée indéterminée.*» C'est ainsi que s'est exprimé le député européen, chargé des affaires étrangères du groupe Parti populaire européen (PPE) et rapporteur permanent du Parlement européen, Michael Gahler, sur son compte Twitter, suite à l'annonce du prolongement de l'application des mesures exceptionnelles par le président de la République, Kaïs Saïed.

Michael Gahler a même déclaré qu'«*en tant que rapporteur permanent du Parlement européen, je condamne cette démarche dans les termes les plus forts possible. C'est une attaque contre le cœur de la démocratie… Vive la démocratie tunisienne*». On est en droit de s'interroger sur les véritables raisons ayant poussé le député européen à s'exprimer de la sorte sur une question qui ne le regarde nullement, s'agissant d'une affaire qui ne concerne que la Tunisie et son peuple.

Plus surprenant encore l'appel qu'il dit avoir lancé à la Commission européenne pour examiner immédiatement les mesures possibles pour garantir le respect de la Constitution tunisienne.

Le Conseil supérieur de la magistrature hausse le ton

Suite à la large campagne de diffamation et aux attaques sur les réseaux sociaux, survenue juste après les dernières déclarations du président de la République Kaïs Saïed, le Haut conseil de la magistrature a dénoncé ces attaques et rappelé que la justice est un pouvoir indépendant, dont la notoriété fait partie de la notoriété de l'Etat, et qu'il est absolument interdit à qui que ce soit de s'ingérer dans ses affaires.

Le haut conseil a tenu à assurer que les magistrats sont, comme tout le monde, redevables et soumis au contrôle. Et ce, dans une allusion évidente aux dernières déclarations de Kaïs Saïed qui assurait que certains magistrats allaient devoir répondre de leurs actes.

Le haut conseil a, par ailleurs, condamné les attaques visant à ébranler l'appareil judiciaire et l'empêcher de faire son travail, et rappelle qu'il est la seule autorité à pouvoir contrôler les activités des magistrats et à entreprendre des actions à leur encontre.

Rappelons que le président de la République avait abordé, lors de l'audience accordée au ministre des Affaires

sociales et à la chargée du ministère des Finances, le sujet de la magistrate qui avait été appréhendée en possession d'un milliard et sept cent mille dinars en devises qu'elle transportait pour le compte de contrebandiers et qui a été relâchée bien qu'elle ait été arrêtée en flagrant délit.

Il a ajouté qu'il ne s'ingérait pas dans les affaires judiciaires, mais que ceux qui commettent de telles choses vont devoir assumer leurs responsabilités, ajoutant que la justice se doit d'être au rendez-vous de l'histoire !

La peur au ventre ?

Abdellatif Aloui, député gelé du bloc d'Al Karama, a préféré quitter la scène en annonçant sa démission de sa Coalition et de son bloc parlementaire. Il a même fait savoir qu'il se retirait définitivement de la vie politique et de la scène médiatique et de toute activité publique sans toutefois préciser les raisons de son retrait. Mais il faut être naïf pour le croire.

Piégés par les mesures exceptionnelles prises par Kaïs Saïed, plusieurs députés, désormais poursuivis en justice –Aloui, lui, est sous le coup d'un mandat d'amener pour l'affaire de l'aéroport– tentent de se décongeler en prétendant quitter la scène politique.

D'ailleurs, le «patron», porte-parole et président du bloc parlementaire de la coalition Al Karama, le député gelé, Seifeddine Makhlouf, s'est à nouveau manifesté pour laisser comprendre que Aloui avait peur de Kaïs Saïed tout en précisant, avec son arrogance habituelle, que le propre des putschs est de semer la peur et le désespoir dans le cœur des gens intègres, et la panique dans leurs familles. Comprendre par là que Aloui a démissionné parce qu'il avait peur de Kaïs Saïed et de ce qu'il pouvait lui faire, et que sa famille était, aussi, terrorisée. C'est donc la peur au ventre qu'il a fait ce choix.

Sauf que pour le Manitou de la Coalition, les choses ne se passent pas de cette façon. Makhlouf annoncera à Aloui que sa démission était refusée, car les «*montagnes ne démissionnent pas*» !

Il faudra réviser nos connaissances géographiques pour recenser nos collines et montagnes dont le nombre, semble-t-il, a augmenté par la bénédiction d'Al Karama.

Elle a préféré jeter l'éponge !

La DG de la Caisse des dépôts et consignations a décidé de rendre le tablier. Boutheina Ben Yaghlane a, en effet, annoncé sa démission de ses fonctions.

«*Dieu soit loué, j'ai terminé la tâche et rendu la confiance*», avait-elle écrit sur son compte facebook, comme si elle venait de se débarrasser d'un lourd fardeau sans toutefois expliquer les raisons de sa démission.

Il faut souligner que la DG du CDC n'a pas été épargnée ces derniers temps et fut l'objet d'une campagne de dénigrement allant jusqu'à son accusation de malversations.

Boutheina Ben Yaghlane a occupé le poste de directrice générale du CDC depuis le premier avril 2016, soit pour plus de 5 ans. Plusieurs politiciens et économistes avaient critiqué sa nomination à la tête du CDC, jugeant qu'elle manquait d'expérience et de qualifications académiques.

Elle avait, également, été députée du 2 décembre 2014 au 20 février 2015 pour ensuite occuper le poste de secrétaire d'État auprès du ministre des Finances du 6 février 2015 au 12 janvier 2016.

Craintes tunisiennes

Fermée depuis juillet dernier pour des raisons sanitaires, la frontière terrestre entre la Tunisie et la Libye l'est encore malgré les informations annonçant sa réouverture. La Tunisie craint pour sa sécurité et semble être informée sur une possible infiltration d'éléments extrémistes sur son territoire.

La Tunisie est réellement préoccupée pour sa sécurité et craint des opérations terroristes sur son sol, initiées depuis la Libye pour entraver le président et venger Ennahdha. Le mouvement islamiste de Rached Ghannouchi accuse le président de mener un coup d'État et des chefs religieux proches du mouvement ont appelé au djihad dans leurs prêches du vendredi.

Tunis affirme aussi que la personne arrêtée alors qu'elle projetait un attentat contre le président tunisien venait de Libye. Kaïs Saïed a même fait allusion à cela en déclarant : «*Je sais ce qu›ils complotent, je sais ce qu'ils manigancent.*»

Par ailleurs, dans une lettre adressée à Interpol, Tunis affirme qu'une centaine de terroristes prêts à s'infiltrer seraient présents sur la base militaire d'Al Witya en Libye, non loin de la frontière tunisienne.

En réponse à Interpol, Tripoli a nié la véracité des informations tunisiennes, tout en demandant, deux jours plus tôt, à ses services sécuritaires de redoubler de vigilance pour éviter «*toute tentative d'attentat terroriste*» ou infiltration vers Ben Guerdane en Tunisie.

Les aides exceptionnelles de la BIRD en septembre

Le ministère des Affaires sociales a annoncé que les aides exceptionnelles, décidées dans le cadre de la convention de crédit, conclue le 02 avril 2021, entre la Tunisie et la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD), vont être versées à leurs bénéficiaires début septembre 2021 afin qu'elles contribuent à aider les familles ayant des enfants scolarisés.

Dans sa réponse à la demande d'accès à l'information de l'observatoire *Raqabah*, sur les raisons du non-versement desdites aides, le ministère a indiqué qu'un échéancier avait été établi pour l'acheminement de ces aides exceptionnelles à leurs bénéficiaires à la date prévue.

Le MAS exclut s'être engagé à verser cette indemnité à l'occasion de l'Aïd, ceci requiert que le virement du montant du crédit ait eu effectivement lieu, au compte de la Banque centrale de la part de la BIRD, et mis à la disposition du ministère afin qu'une date définitive soit fixée pour le versement de ces aides.

Tout ce que le ministre a déclaré en réponse aux questions des journalistes, consiste dans la possibilité de les verser avant la fin du mois de juillet 2021, une fois les procédures achevées et les problèmes réglés avec les ministères de l'Economie, des finances et de l'appui à l'investissement, des Technologies de la communication, les banques, la poste… dont la résolution reste nécessaire pour le transfert desdits fonds, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à la date du 16 août 2021, souligne-t-il.

Le ministère rappelle que ce crédit est estimé à 100 millions de dollars, soit l'équivalent de 275 millions de dinars, et destiné aux aides exceptionnelles au profit des familles démunies et à revenus limités.

Qui dit vrai ?

Slim Riahi a été arrêté en Grèce. Walid Hajjem, conseiller auprès du président de la République, a été catégorique dans son affirmation. Il faut savoir que l'information sur cette arrestation avait été relayée avec insistance sur les réseaux sociaux. Sauf que Slim Riahi et ses proches avaient vite fait de la démentir catégoriquement. Riahi a même publié un communiqué assurant qu'il n'est «*ni un corrompu ni un criminel*».

Walid Hajjem, pour sa part, a indiqué que Slim Riahi sera rapatrié en Tunisie sur demande du chef de l'Etat Kaïs Saïed dans le cadre des relations de coopération avec la Grèce.

Entre affirmation et infirmation, les citoyens ne savent plus qui croire surtout que du côté grec, rien n'a filtré officiellement à ce sujet. Attendons voir.

L'UBCI au secours des hôpitaux tunisiens

L'UBCI au secours des hôpitaux tunisiens

Une action de soutien a été menée par l'UBCI auprès de plusieurs hôpitaux du pays pour les équiper en matériel médical, concentrateurs d'oxygène, respirateurs de transport…

L'UBCI explique que cette aide a été dirigée essentiellement vers les hôpitaux les plus sinistrés par la pandémie, identifiés à travers une liste communiquée par la commission civile de lutte contre la Covid. Il s'agit des établissements hospitaliers suivants :

1- Hôpital Charles Nicolle Tunis : Concentrateurs d'oxygène + Matériel médical

2- Hôpital de Sidi Bouzid: Concentrateurs d'oxygène

3- Hôpital de Médenine: Concentrateurs d'oxygène

4- Hôpital de Bizerte Bougatfa: Respirateurs de transport

5- Hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir : Concentrateurs d'oxygène

6- Hôpital Mahmoud Matri Ariana : Matériel médical

7- Hôpital Kassab : Matériel médical.

TT · SOMOCER · UBCI GROUPE BNP PARIBAS · TOPNET PRO · ATB · BIAT · COTUNACE · ENNAKL · SOTUDIS Chemin de réussite · UIB GROUPE SOCIETE GENERALE · LLOYD ASSURANCES

SsangyongTunisie.officielle

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VEHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél.: (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, km 2,5 - Sfax
Tél.: (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I.Alouda - Sousse
Tél.: (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

GABES - Rte de Tunis , Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél.: (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

La Tunisie après le 25 juillet 2021

Pas à pas jusqu'à nouvel ordre

Par Yasmine Arabi

Lentement, trop lentement, la Tunisie avance vers son nouveau destin, encore inconnu. Pour une majorité de la population tunisienne, le cap est défini : une Tunisie débarrassée de l'étiquette islamiste, terroriste et corrompue, une orientation légitime après une décennie noire, dévastatrice. Le rêve est réalisable à condition de satisfaire une priorité chez tous les Tunisiens : la reddition des comptes et l'assainissement de la scène politique, de l'Administration et des arcanes de l'Etat. La guerre de Kaïs Saïed contre la corruption a bel et bien démarré, mais après un mois de pleins pouvoirs, la moisson demeure maigre. Les partisans du 25 juillet sont inquiets, leur enthousiasme s'est affaibli laissant entendre des menaces de nouvelle révolte.

Droit dans ses bottes, Kaïs Saïed semble déterminé à mener son projet de réforme jusqu'au bout

Le prolongement du gel de l'ARP «*jusqu'à nouvel ordre*» n'était une surprise pour personne, la guerre lancée par le président Kaïs Saïed contre la corruption au lendemain du 25 juillet dernier ne pouvant être achevée en un ou deux mois. Les plus optimistes tablent sur quatre à six mois, si la prochaine équipe gouvernementale est performante et travaille dans la cohérence et la communion. Ce que des analystes politiques estiment probable puisque le gouvernement n'aura de comptes à rendre qu'au chef de l'Etat, qui concentre tous les pouvoirs depuis l'activation de l'article 80 de la Constitution, et qui va choisir lui-même le nouveau premier ministre et donner son avis sur l'équipe ministérielle s'il ne la désigne pas lui-même. Mais faut-il pour cela une feuille de route claire qui balise la voie politique de l'étape à venir ! Or, celle-ci tarde à venir et les Tunisiens s'inquiètent parce que le temps passe sans que des plans de sortie de crise soient proposés par le président Saïed, tandis que la situation économique empire, que la crise sanitaire perdure et qu'à présent, le climat sécuritaire s'assombrit.

Une guerre sur tous les fronts

Les décisions annoncées par le président Kaïs Saïed le 25 juillet dernier ont ouvert le feu sur une multitude de cibles qui représentaient un danger imminent et «*menaçaient la pérennité de l'Etat*» (Dixit Kaïs Saïed). Des lobbys (économiques, financiers et commerciaux), des réseaux terroristes, des personnalités de haut rang, des dirigeants politiques, des députés, des sécuritaires, des magistrats sont dans le viseur du président qui a promis de faire rembourser, par le biais de la justice, le moindre millime public spolié et présenter devant la justice tous ceux qui ont contribué à l'appauvrissement des Tunisiens et à la destruction du tissu industriel et de l'économie nationale. La machine mise en branle a procédé aux premières arrestations, interdictions de voyage et assignations à résidence, ainsi qu'à la fermeture du siège de l'Instance nationale de lutte contre la corruption, mais le rythme est lent, la prise maigre et la déception des Tunisiens grandissante. Les gros bonnets de la corruption et les suspects dans les affaires de terrorisme n'ont pas encore été pris dans les filets de la justice, même ceux assignés à résidence sont libres de leurs mouvements et entretiennent des contacts avec le monde extérieur. Par ailleurs, des députés, ceux du PDL, sont interrogés pour ce qui est considéré comme des dépassements commis à l'intérieur du Parlement au cours de l'exercice de leur mandat. Tout ceci suscite des interrogations et des soupçons sur l'existence d'un deal protégeant les islamistes d'Ennahdha. Dès lors, nombreux sont ceux qui s'interrogent jusqu'où le président Kaïs Saïed pourra aller, alors que les Tunisiens l'exhortent à n'épargner personne, quel qu'il soit, de la reddition des comptes.

Un coup d'Etat peut en cacher un autre

L'absence d'une feuille de route politique et la lenteur des affaires judiciaires, certains l'expliquent par le fait que le coup d'Etat constitutionnel du 25 juillet était précipité et non préparé, décidé juste à temps pour sauver la Tunisie d'un danger imminent. Les infos qui ont été ébruitées par la suite ont évoqué l'existence d'un coup d'Etat médical en cours de préparation par les islamistes contre Kaïs Saïed afin de l'écarter du pouvoir et de hisser à la présidence de la République son successeur constitutionnel, le président de l'ARP et président d'Ennahdha, Rached Ghannouchi. En l'absence d'informations officielles le confirmant ou l'infirmant, d'autres fuites avancent que Kaïs Saïed aurait pris de court ses adversaires avec le soutien de l'Armée en activant l'article 80 de la Constitution de 2014 quelques jours avant le coup d'Etat présumé des islamistes. Quant aux décisions annoncées le 25 juillet 2021, elles étaient bien réfléchies puisqu'elles émanaient de la volonté d'une grande partie des Tunisiens ainsi que celle de Kaïs Saïed, à savoir le gel de l'ARP, la levée de l'immunité parlementaire et le limogeage du Chef du gouvernement, afin de mettre un terme à la déroute nationale. L'affaire du coup d'Etat médical a dû pré-

Nul ne peut deviner quel sera le pas suivant. Seul Kaïs Saïed a la réponse

> *Dans cette ambiance d'insécurité et d'instabilité, tout peut arriver, d'autant que les réseaux influents qui sont menacés de poursuites judiciaires sont des réseaux mafieux qui n'hésiteront pas à prendre les armes pour reprendre le contrôle du pays. C'est dans cette ambiance aussi que le sort politique de la Tunisie va se jouer.*

cipiter les événements, ce pour quoi le président Saïed n'a toujours pas un premier ministre ni une feuille de route.

Mais les attentes ne sont pas que politiques, il y a deux autres urgences, l'une économique et l'autre sécuritaire. Outre le déficit des finances publiques à combler dans les plus brefs délais et le rendez-vous avec le FMI, prévu en septembre prochain, à préparer et à réussir impérativement, la situation sécuritaire s'est dégradée considérablement depuis le 25 juillet dernier : menaces d'attentats et d'assassinats de personnalités politiques, à leur tête le président Kaïs Saïed. Cette fois, les propos du président déclarant être la cible d'un plan terroriste ont été pris au sérieux. C'est le journal arabophone *Achourouk* qui en donnera les détails en publiant le récit de l'arrestation d'un «*loup isolé*» de nationalité tunisienne, entraîné en Libye et venu en Tunisie pour fomenter un attentat kamikaze devant le cortège du président Saïed lors d'une visite prévue à Monastir. Le choix de la ville sahélienne n'est sans doute pas fortuit, puisque c'est là où le parti destourien libre présidé par Abir Moussi compte le plus grand nombre de partisans. Un assassinat qui pourrait donc être attribué aux partisans d'Abir Moussi et partant, justifier son emprisonnement et la dissolution de son parti. Concomitamment, d'autres informations ont circulé comme une traînée de poudre, faisant état de la concentration d'une centaine de membres de Daech aux frontières libyo-tunisiennes qui cherchent à s'introduire dans le territoire tunisien dans le but d'y mener des attentats et des assassinats ciblés. Des données attribuées à *Interpol Tunisie* mais non confirmées par les autorités tunisiennes qui ont tout de même décidé la fermeture des frontières avec la Libye jusqu'à nouvel ordre. Dans cette ambiance d'insécurité et d'instabilité, tout peut arriver, d'autant que les réseaux influents qui sont menacés de poursuites judiciaires sont des réseaux mafieux qui n'hésiteront pas à prendre les armes pour reprendre le contrôle du pays. C'est dans cette ambiance aussi que le sort politique de la Tunisie va se jouer.

A quoi s'attend-on ?

La feuille de route politique n'a pas encore été annoncée, au moment où nous mettions sous presse, mais les supputations vont bon train à partir des brèves déclarations de Kaïs Saïed dont les Tunisiens commencent à déchiffrer la personnalité. Une équipe restreinte se pencherait sur l'élaboration d'un texte portant organisation provisoire des pouvoirs (petite constitution), jusqu'aux prochaines élections, ce qui suppose l'annulation ou la révision de la Constitution de 2014. Le retour à la Constitution de 1959 avec quelques amendements est également envisagé en vue de l'instauration d'un régime démocratique présidentiel. Quant à la nouvelle loi électorale, les critères d'éligibilité aux élections répondront, de l'avis de tous, aux principes d'intégrité et d'honnêteté avec la compétence, c'est-à-dire l'exemplarité. ■

Un mois d'Etat d'exception

Le contrôle du Parlement bien assuré par l'Armée nationale

Juillet 25 **Dimanche 25 juillet 2021,** Kaïs Saïed active l'article 80 de la Constitution de 2014 et annonce une série de mesures exceptionnelles dont le gel des activités de l'ARP, la levée de l'immunité parlementaire de tous les députés et le limogeage du Chef du gouvernement. L'Armée nationale a été déployée autour du siège de l'Assemblée et du palais du gouvernement à la Kasbah pour y interdire tout accès. La Tunisie entre de plain-pied dans un Etat d'exception.

Juillet 26 **Lundi 26 juillet 2021,** Kaïs Saïed émet un décret imposant l'interdiction de circulation des personnes et des véhicules sur tout le territoire du pays de 19 à 6 heures du matin du lundi 26 juillet au vendredi 27 août 2021, à l'exception des cas urgents et des personnes qui travaillent de nuit. Un deuxième décret impose la suspension du travail dans les administrations centrales, les services externes, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif pour une durée de deux jours à partir du 27 juillet 2021.

Juillet 30 **Vendredi 30 juillet 2021,** le président de la République Kaïs Saïed, reçoit une équipe de journalistes du New York Times.

Août 08 **Dimanche 8 août 2021,** première journée de vaccination intensive. Plus de 500.000 citoyens ont été vaccinés.

Août 09 **Lundi 9 août 2021,** le Ministère public près le Tribunal de première instance de Tunis rend une décision interdisant les déplacements de 12 suspects dans des affaires liées à la corruption financière et administrative, dans l'extraction et le transfert de phosphates. Le même jour, le député Saïd Jaziri, propriétaire de la radio «*Al-Quran al-karim*», qui diffuse sans licence, a été placé en garde à vue pour avoir descellé, en mars dernier, la station de diffusion de la radio sise à Zaghouan.

Une campagne de vaccination largement réussie

Août 16 **Lundi 16 août 2021,** quatre personnes dont trois anciens directeurs généraux de la Compagnie des phosphates de Gafsa, ont été libérées après leur audition dans l'affaire relative au transport du phosphate. Il s'agit de Abdellatif Hmam, Ali Khmili et Néjib Hamadi, ainsi que du directeur du projet de la mine de phosphate de Meknassi, Salah Righi.

Kaïs Saïed effectuant une visite inopinée à l'aéroport de Tunis-Carthage

Le même jour, lors de sa visite inopinée à l'aéroport de Tunis-Carthage, où il s'est enquis du déroulement des procédures de voyage, Kaïs Saïed affirme que «*la liberté de circulation est toujours garantie*». Toutefois, «*les personnes poursuivies par la justice ou qui font l'objet de soupçons de corruption sont appelés à régulariser leur situation*», car «*la loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous*.»

Août 10 **Mardi 10 août 2021,** une patrouille sécuritaire relevant de l'unité d'investigation douanière de Monastir a arrêté, sur l'autoroute reliant la ville d'El Jem à Sfax, un véhicule immatriculé tunisien et conduit par une juge. Après vérification, les agents ont trouvé un sac sur le banc arrière de la voiture, contenant une somme d'argent de près de 1,5 MD en devises étrangères et une autre en dinars tunisiens. Le Conseil de la magistrature judiciaire a décidé, le mercredi 11 août 2021, de lever l'immunité de la juge qui a été interceptée en possession de devises et de la suspendre.

Août 15 **Dimanche 15 août 2021,** une deuxième journée des opérations intensives de vaccination contre la pandémie du Corona a été organisée. Près de 600.000 personnes ont été vaccinées.

Août 16 **Lundi 16 août,** le député démissionnaire de Qalb Tounes, Zouhair Makhlouf, annonce qu'il a été assigné à résidence surveillée.

Août 18 **Mercredi 18 août 2021,** trois anciens conseillers auprès des chefs de gouvernement Youssef Chahed et Hichem Mechichi ont été assignés à résidence surveillée. Il s'agit de Lotfi Ben Sassi, ancien conseiller économique au gouvernement Chahed,

Les locaux de l'INLUCC évacués par les forces de l'ordre

Mofdi Mseddi conseiller de communication, et Belhassen Ben Amor, conseiller juridique et chargé des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile.

Août 19 **Jeudi 19 août 2021,** Ridha Gharsallaoui, ministre chargé de la gestion du ministère de l'Intérieur, a procédé à de nouvelles nominations à la tête des directions générales relevant de la sûreté nationale.

Août 20 **Vendredi 20 août 2021,** les forces de l'ordre ont fait évacuer les locaux de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), sur ordre de Ridha Gharsallaoui.

Le même jour, le président de la République relève de ses fonctions le gouverneur de Ben Arous. Ce limogeage intervient après la visite que le chef de l'Etat a effectuée, dans l'après-midi, dans la région où il s'est rendu dans une société de vente de matériaux de construction à Fouchana. Il a constaté qu'une grande quantité de fer de construction était emmagasinée dans un hangar. Alors qu'on parle de pénurie de ce matériau !

Chawki Tabib assigné à résidence

Le même jour encore, l'ancien président de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), Chawki Tabib, est assigné à résidence. Le député PDL Ahmed Sghaier a été libéré ce jour-là après avoir été arrêté le 19 août 2021 sur fond de plainte déposée contre lui par un citoyen de Zaghouan.

Août 21 **Samedi 21 août,** un mandat d'amener est émis contre le député gelé d'Al Karama Seïfeddine Makhlouf, impliqué dans l'affaire de l'aéroport.

Août 23 **Lundi 23 août 2021 à minuit,** un communiqué publié sur la page Facebook de la présidence de la République, annonce que le chef de l'Etat a promulgué un décret pour prolonger les mesures exceptionnelles prises le 25 juillet dernier et qui concernent le gel des activités du Parlement et la levée de l'immunité parlementaire des députés et ce, jusqu'à nouvel ordre. (A suivre...) ■

Le danger des amalgames

Me Sami Mahbouli

Depuis quelques semaines, le corps de la magistrature est en butte à des attaques virulentes, particulièrement sur les réseaux sociaux. Leur probité et leur indépendance sont mises en cause individuellement et collectivement; les pires adjectifs et les accusations les plus graves s'abattent sur un des corps constitués les plus importants.

S'il est vrai que l'affrontement public, le déballage de linge sale entre le premier président de la Cour de cassation et le procureur de la République de Tunis et les développements fâcheux de cette affaire ont porté atteinte à l'image de la magistrature, la tentation du «tous pourris» est condamnable et ne fera que déstabiliser une profession dont dépend le fonctionnement de toutes les institutions privées et publiques du pays.

Qu'une poignée de magistrats n'aient pas respecté les obligations de leur charge et se soient même livrés à des actes pénalement punissables ne doit, en aucune manière, entacher l'honorabilité d'un corps qui, de tout temps, a joué un rôle fondamental dans la vie de la Cité.

Pour avoir consacré une étude sur les magistrats tunisiens depuis le 9e siècle et sur leur éminent apport à l'histoire de notre pays, je mesure mieux que le commun des mortels l'étendue de la cabale injuste dont ils sont la cible. En 30 ans de carrière, j'ai côtoyé un nombre incalculable de magistrats honnêtes et compétents qui font honneur à une profession qui a donné à notre pays l'Imam Sahnoun, Ibn Ghammaz, Cheikh Bornaz, Mohamed Malki et tant d'autres éminents juristes.

Quelques brebis égarées, et il y en a dans toutes les professions, sans exception, ne peuvent pas servir de prétexte pour traîner dans la boue une corporation dont l'écrasante majorité se dévoue, pour un traitement relativement modeste, à l'établissement de la justice. Dans certains pays, on a compris qu'assurer des conditions matérielles très avantageuses aux magistrats était le gage d'une justice efficiente et saine.

Certes, il est impératif de renforcer les mécanismes de contrôle de l'activité des magistrats : le Conseil supérieur de la magistrature est appelé à jouer un rôle clé dans la moralisation de l'activité judiciaire et sa mission disciplinaire doit être menée avec rigueur et impartialité ; il ne doit pas hésiter à sévir quand des manquements sont observés dans l'exercice de la mission d'un juge.

Certains flottements dans le fonctionnement du CSM à l'occasion de dossiers disciplinaires sensibles, le fléau de la politisation de son activité sont à bannir pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle régulateur. En outre, l'inspection générale du ministère de la Justice doit être mieux dotée sur les plans humain et matériel pour pouvoir instruire les dossiers relatifs aux dépassements signalés.

Nul n'est au-dessus de la loi mais, eu égard à leur fonction, les magistrats ont besoin de sérénité et de respect de leur dignité.

Abaisser les magistrats équivaut à abaisser toute la fonction judiciaire et partant, rabaisser un des plus importants leviers de l'Etat.

Rien n'est plus dangereux que les amalgames qui ont pour effet de mettre tout le monde dans le même sac, portant ainsi atteinte à une institution judiciaire irremplaçable.

Nuire à la réputation des magistrats et par suite à leur moral ne pourra qu'affecter la qualité du travail judiciaire et se répercutera négativement sur la vie économique et sur l'équilibre social du pays.

Quand on veut mener une croisade contre la corruption, il faut prendre garde de ne pas frapper le moral des troupes. Des magistrats démotivés et décriés feront échouer toute possibilité de moralisation de la vie publique ou du monde des affaires.

Tahar Kheireddine (1875-1937), le premier ministre tunisien de la Justice

Vilipender un corps dont dépend l'issue d'une croisade juste et louable est un mauvais calcul qui, à trop céder au populisme ambiant, en compromettra l'issue.

Nous commémorons cette année le Centenaire du ministère de la Justice ; sa création en 1921 a été arrachée de haute lutte aux autorités du protectorat et il a fallu livrer un véritable combat pour imposer que le premier ministre de la Justice soit un Tunisien, à savoir Tahar Kheïreddine, le fils du célèbre Général Kheïreddine.

Après 100 ans de la naissance de leur ministère, faire le bilan du travail des juges est légitime et nécessaire à condition d'éviter les procès en sorcellerie et la diabolisation d'un corps dont la stabilité est si fondamentale pour la réussite de toute expérience démocratique. ■

***Avocat et éditorialiste**

Opération «mains propres»

Côté face, côté pile

Par Alaya Becheikh

L'opération "mains propres" engagée par le président de la République et tant souhaitée par un grand nombre de Tunisiens aura des retombées très importantes tant sur la scène politique qu'économique

Le monde politique et économique est-il en train d'être secoué par un séisme inédit ? L'opération «mains propres» engagée de façon «irréversible» par le président Kaïs Saïed depuis quelque temps retient l'attention de tout le monde. Députés, ministres, responsables publics, patrons…, plus personne ne semble être à l'abri de la déferlante campagne anti-corruption.

Limogeages, instructions, mises en demeure, mises en examen, descentes sécuritaires, incarcération… la tornade judiciaire pilotée par le président de la République en personne aura rompu avec les «*affaires*» préjudiciables à l'honneur de la Tunisie, mais risque de tomber en désuétude si une approche holistique, structurelle et novatrice ne prend pas corps.

Côté face : réussir la transition politico-économique

Le coût des «*affaires*» qui ne cessent de gangrener la vie économique et sociale depuis des années s'avère trop élevé en termes de stabilité, de croissance et de bien-être.

L'une des raisons principales sur lesquelles a buté la transition politico-économique en Tunisie est la prolifération du fléau de la corruption.

Le lancement d'une bataille acharnée contre les affaires de corruption où l'on trouve de tout permettra indubitablement de gagner en crédibilité, optimisme et prospérité.

Premièrement, au plan politique, la lutte contre la nébuleuse corruption est à même de consacrer l'Etat de droit et des institutions et favoriser par ricochet la transition démocratique. La reprise des contre-pouvoirs de tout leur poids et le regain de confiance en la politique et les politiciens sont des conditions nécessaires à la consolidation démocratique et au changement politique recherchés depuis le lendemain de la révolution.

Deuxièmement, sur le front économique, la lutte contre la corruption perçue par la communauté des affaires comme premier facteur de blocage du climat d'investissement dans le pays, doit certes permettre de réaliser un rebond qualitatif dans la dynamique d'investissement en assurant des pratiques concurrentielles saines, un accès facile aux marchés, mais aussi des rentrées additionnelles au budget de l'Etat, favorables à l'entrepreneuriat privé, à l'investissement public, à l'innovation et à la performance.

Troisièmement, au niveau social, l'applaudissement de la nouvelle approche anti-corruption témoigne de la soif publique à la redevabilité et l'équité. Le sentiment de justice sociale doit inciter à l'optimisme et la confiance en soi, déterminants majeurs de stabilité et de cohésion sociale, elles-mêmes vecteurs de croissance, de prospérité économique et de réduction de la pauvreté.

Ces nouvelles bonnes mœurs tant espérées sont impératives. Mais que l'on ne s'y trompe pas, «*la peur du gendarme ne supprime pas les délits*».

Côté pile : si amalgame n'est pas enlevé !

Le ratissage large à l'œuvre risque de perdre en efficacité, voire en crédit si l'on n'évite pas l'amalgame entre ce qui est grave et ce qui l'est moins. Des précisions ont besoin d'être apportées quant au mode de gestion et aux garanties sous-jacentes.

Premièrement, la performance de l'opération anti-corruption ne peut être atteinte moyennant une gestion fortement centralisée. Le registre des «*affaires*» est bel et bien garni. Les cas de corruption sont tellement multiples et complexes qu'aucune structure centralisée n'est en mesure de les résoudre. Abus de pouvoir et de confiance, marchés publics, détournements de fonds, trafics d'influence, escroquerie, immunité parlementaire, délits d'initiés, financement des partis politiques, subventions, pots-de-vin, corruption active, corruption passive, amnistie, monopolisation, contrebande, commerce parallèle… le lexique des «*affaires*» est tellement dense et riche en cas ! Extirper ce cancer, qualifié d'ailleurs de revendication populaire, appelle une approche dûment structurée autour d'une refondation des lois en vigueur et redéfinition du rôle des structures exécutives et judiciaires compétentes en la matière. Le «*sort*» de l'Instance provisoire de lutte contre la corruption se doit d'être tranché après la fermeture récente de ses locaux par la force !

Deuxièmement, dans la même lignée, la guerre contre la corruption pourrait échouer si nombre de conditions ne sont pas réunies. Tout d'abord, la mise en place des ressources techniques et humaines appropriées dans la mesure où le traitement d'un tas de dossiers exige beaucoup de moyens en termes de logistique et de compétences. Ensuite, la complémentarité et la coordination entre toutes les structures et parties intervenantes dans la lutte contre la corruption. Le conflit de compétence et la mauvaise gestion des dossiers ne peuvent garantir de meilleurs résultats. Veiller à l'inter-sectorialité demeure un facteur clé de succès. Enfin, le facteur institutionnel est de mise pour changer la donne. Des lois plus dissuasives, des responsabilités plus claires, des avis plus conformes, des décisions exécutoires et un nouveau cadre d'amnistie devant se vouloir cohérent, transparent et crédible, sont des conditions suffisantes pour gagner le pari de la lutte contre la corruption.

Troisièmement, la campagne anti-corruption ne doit pas se transformer en «*épée de Damoclès*» susceptible de brider la prise d'initiative et la motivation des agents publics dans l'exercice de leur devoir. Ces derniers ont besoin de garanties pour performer dans leurs missions. Cette fois-ci, c'est la peur du gendarme qui freine l'appareil administratif, ce qui risque de produire des effets contreproductifs au regard de l'objectif de réforme administrative et de quête de performance des politiques publiques.

La lutte contre la corruption est un processus de longue haleine de par l'étendue et la complexité des «*affaires*» en Tunisie. Si l'opération «*mains propres*» est à la fois un choix délibéré et une exigence, sa pertinence dans la durée va dépendre de la capacité à éviter, dans la précipitation, la confusion entre la «*rumeur*» et le fait avéré, entre les corrompus et les corrupteurs, entre la sanction à chaud et le traitement préventif durable du mal.■

> *La reprise des contre-pouvoirs de tout leur poids et le regain de confiance en la politique et les politiciens sont des conditions nécessaires à la consolidation démocratique et au changement politique recherchés depuis le lendemain de la révolution.*

Le carré magique

Par Samy Chambeh

Dans ce papier, on va emprunter ce vocable économique se rapportant à une représentation graphique conçue par l'économiste britannique keynésien Nicolas Kaldor qui a résumé les quatre objectifs majeurs de toute politique économique, à savoir le taux de croissance économique, le taux d'inflation, le taux de chômage et l'équilibre de la balance commerciale ou des transactions courantes, pour l'employer dans le domaine politique, particulièrement pour poser les paramètres de l'équation de la scène politique nationale.

Nous l'avait-on assez dit que le séisme politique provoqué par les décisions historiques du chef de l'Etat de par l'activation de l'article 80 de la Constitution a désarçonné les partis et placardisé les acteurs politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition.

En position de stand-by, ces derniers ne sont plus maîtres de leur destin et devront désormais tenir compte de nombre de facteurs s'ils désirent se refaire une virginité et se remettre en selle en vue de séduire à nouveau l'opinion.

Primo, le président de la République. En montant pour la première fois au créneau pour accaparer les rênes des pouvoirs, le chef de l'Etat a épargné au pays une implosion sociale qui aurait pu conduire au pire. Maintenant, les partis politiques et les membres de l'ARP (Assemblée des représentants du peuple) restent suspendus aux décisions à venir du chef de l'Etat.

Actionnera-t-il l'atout de la démocratie participative au travers du référendum pour essayer de réformer le système politique et le Code électoral en vue de rompre avec la dilution du pouvoir, l'affaiblissement de l'Etat et l'instabilité politique, et surtout d'écarter les politiciens et les députés qui ont fauté ou qui ont montré leur avidité pour le pouvoir afin de jouir des avantages du poste sans se soucier des préoccupations et des malheurs des gens qui ont voté en leur faveur ?

En tout état de cause et quelles que soient les décisions que prendra le président de la République dans le mode de gouvernance, les partis politiques sont condamnés à se réinventer, loin des clichés habituels et de la langue de bois, pour pouvoir se repositionner sur l'échiquier politique.

Secundo, la majorité silencieuse mais qui a décidé, un certain 25 juillet 2021, de donner de la voix et de manifester publiquement son indignation à l'encontre de la classe au pouvoir. On trouve dans cette frange jeunes et moins jeunes, l'intelligentsia qui a choisi de rester à l'écart tout au long de ces dernières années, ainsi que les couches précarisées. Ils ont, d'une manière collégiale, affirmé haut et fort leur volonté de contribuer au changement de la donne pour faire table rase du passé et promouvoir un système plus à même de favoriser de meilleures conditions de vie

Car, il s'est avéré que la liberté d'expression ne vaut rien si le quotidien est difficile, que la marginalisation et la précarité gagnent du terrain et que l'esprit d'entreprise n'est pas encouragé.

Les partis politiques, s'ils veulent survivre à ce séisme, se doivent de s'intéresser à cet acteur de poids en rétablissant les canaux de communication avec lui et en l'écoutant pour mieux défendre dans les faits, ses intérêts.

Tertio, la société civile. Voilà un acteur qui continue de se démener, contre vents et marées durant ces dernières années, mais faute de soutien et surtout d'écoute de la part des pouvoirs publics, son action est restée souvent limitée aux alertes ou au soutien des causes des franges revendiquant des droits. Son apport ira toutefois, en grandissant et il faudra s'attendre à ce que ses représentants pèsent de tout leur poids dans la configuration et la cartographie politique à venir.

Quarto, l'extérieur. Bien qu'on n'arrête pas de clamer que la souveraineté nationale reste une question incontestable et que notre pays n'acceptera aucune ingérence d'aucune sorte de la part des autres pays, il faut reconnaître que ce facteur extérieur, de par les enjeux géostratégiques en présence, s'invite d'office et pourrait influencer d'une manière ou d'une autre les grandes décisions concernant l'écosystème politique national à venir.

D'ailleurs, nombre de partis politiques ont déjà sollicité des parties étrangères en vue d'exercer des pressions sur la présidence de la République dans le but de se maintenir, coûte que coûte, sur la scène en dépit de leur rejet par une partie conséquente de la population ou du moins, par les contingents descendus dans la rue le 25 juillet dernier.

> *« Au vu de la tournure des événements, on est en droit de s'interroger sur le futur des partis politiques en Tunisie, du moins ceux actuellement en place. Vont-ils résister à ce big bang ou connaîtront-ils l'implosion ou carrément l'extinction ? »*

Outre Ennahdha, la menace de désintégration ou d'éclipse demeure un risque qui guette plusieurs partis phares ayant accaparé la scène politique ces dernières années

Les partis politiques à la croisée des chemins

Au vu de la tournure des événements, on est en droit de s'interroger sur le futur des partis politiques en Tunisie, du moins ceux actuellement en place. Vont-ils résister à ce big bang ou connaîtront-ils l'implosion ou carrément l'extinction ?

Une telle question paraît légitime, surtout qu'une des caractéristiques de tout parti politique reste la durabilité de son organisation, qui devrait aller au-delà de la durée du mandat de ses dirigeants. Que dire alors lorsque le mandat semble menacé d'interruption suite à un cas de force majeure, illustré par l'activation de l'article 80 de la Constitution !

La menace de désintégration ou d'éclipse ne concerne pas uniquement le mouvement Ennahdha dont le sort semble d'ores et déjà scellé, vu sa responsabilité manifeste dans les déboires économiques et sociaux connus par notre pays durant la dernière décennie, mais également plusieurs autres partis phares qui ont accaparé la scène et qui sont exposés à de tels risques.

Prenons le cas par exemple du PDL, le Parti destourien libre, qui a tant caracolé dans les sondages comme étant une force politique maîtresse et ce, après avoir fondé sa grande popularité sur son rejet et animosité à l'égard du parti islamiste Ennahdha.

Comment va-t-il se redéployer dans ce nouveau contexte, alors que le chef de l'Etat semble lui avoir ravi cet atout en trouvant le moyen constitutionnel de mettre hors d'état de nuire le parti islamiste dont les visées destructrices de l'Etat et de ses rouages ne sont plus un secret pour personne ?

Jusqu'à maintenant, le PDL a trouvé en les doléances adressées au président de la République concernant la fermeture de la représentation de l'Union internationale des savants musulmans à Tunis, soutenue par Ennahdha, et la non-ratification du projet de loi relatif au siège du Fonds qatari de développement à Tunis le moyen de rester en course sur ce dossier. Mais jusqu'à quand ?

En fait, c'est l'ensemble des partis politiques, qu'ils soient représentés à l'ARP ou non, ou qu'ils aient fait partie du pouvoir en place ou non, qui sont concernés par cette question existentielle.

Autre caractéristique qui a fait défaut aux partis politiques actuels a trait à l'absence de symbiose entre le siège et les ramifications au niveau local du parti.

Combien de fois a-t-on vu en effet, et dans nombre de cas, l'absence de concertation et le monopole de la décision accaparé par le président du parti ou encore, l'absence de tenue de congrès devant renouveler les candidatures et les structures au sein de nombreuses organisations.

Que peut-on conclure ?

Incontestablement, les interactions de ce carré magique «politique» si l'on ose le dire, pourraient fixer définitivement la place et le rôle que devraient jouer désormais les partis politiques sous nos cieux. ■

> *« Quelles que soient les décisions que prendra le président de la République dans le mode de gouvernance, les partis politiques sont condamnés à se réinventer, loin des clichés habituels et de la langue de bois, pour pouvoir se repositionner sur l'échiquier politique. »*

Conjoncture économique

Des chiffres inquiétants

Par Mohamed Ben Naceur

Si les décisions du 25 juillet ont pu porter le peuple tunisien vers le haut en lui permettant de rêver d'un avenir meilleur, les dernières statistiques publiées par l'INS nous ont remis les pieds sur terre, car la réalité est tout autre. Les chiffres macroéconomiques sont, non seulement inquiétants, mais très alarmants, indiquant une crise économique très profonde.

Une machine économique à l'arrêt malgré le rebond technique de 16.2% en glissement annuel

Les dernières statistiques publiées par l'INS indiquent que la reprise devrait être lente en raison de la crise politique, de la troisième vague de la Covid-19 et ses conséquences sur les ménages. En effet, le PIB réel s'est contracté de 2% en variation trimestrielle au deuxième trimestre après avoir stagné à 0,2 % au trimestre précédent. Grâce à la correction technique, le PIB réel a augmenté de 16,2% en glissement annuel au deuxième trimestre après une baisse de 1,7% au premier trimestre. Faut-il rappeler que le PIB s'est contracté de 9,2% l'année dernière en raison du choc Covid-19 et des mesures de confinement qui ont bloqué la quasi-totalité de l'économie au deuxième trimestre.

La sous-performance de l'économie tunisienne est le résultat de la forte baisse de la valeur ajoutée des activités de l'hôtellerie, de la restauration et des services annexes (-35,2%), des services de transport (-20,9%) et du secteur de la construction (-17,1%). Cette baisse a été, en partie, compensée par une augmentation de la valeur ajoutée réelle dans les secteurs de l'extraction minière (+ 33,6%) et du raffinage du pétrole (+ 29,4 %) et par une reprise des industries manufacturières.

Malgré cette croissance positive au 2e trimestre, le niveau d'activité économique reste inférieur à celui d'avant la pandémie. En fait, le PIB réel a affiché une baisse de 8% par rapport à celui du dernier trimestre de 2019, c'est-à-dire avant l'épidémie de la Covid-19.

La croissance économique reste faible, car des secteurs clés tels que le tourisme et le transport sont toujours touchés par la pandémie. Les secteurs d'exportation commencent à connaître une certaine reprise, mais la crise politique, la troisième vague de la Covid et les contraintes financières des ménages seront un frein pour la croissance cette année. En effet, l'acquis de croissance sur l'ensemble de l'année 2021 est d'environ 3%. Autrement dit, si le PIB des 3e et 4e trimestres croissent au même rythme que celui du 2e trimestre, le PIB progressera d'environ 3% sur l'ensemble de l'année 2021.

D'une manière générale, la croissance économique reste très dépendante de la situation épidémiologique du pays, de l'évolution de la crise politique, de l'accord avec le FMI et des autres facteurs influençant le climat des affaires. Les perspectives économiques demeurent très incertaines dans un contexte de crise politique.

Un taux de chômage en nette augmentation

Ce recul de la croissance a augmenté le nombre de chômeurs. L'INS a révélé que le taux de chômage s'élevait à 17,9 % au deuxième trimestre. Un taux qui risque d'augmenter d'ici la fin de l'année. Un tel niveau ne sera pas sans conséquence sur la pauvreté et la criminalité. D'ailleurs, le nombre de tentatives de migration maritime clandestine vers l'Europe est en hausse très nette.

Une inflation en hausse

Après une légère stabilité aux mois d'avril et de mai, l'inflation est sur une tendance haussière depuis le mois de juin. Au mois de juillet, l'inflation a atteint 6,4%. Cette hausse est essentiellement due à l'accélération des prix de nombreux groupes de produits, notamment des produits alimentaires. Il semble que l'effet inflationniste du financement monétaire du budget de l'Etat commence à se manifester. Dans cette perspective, l'inflation risque de poursuivre sa tendance haussière dans les prochains mois. Cependant, cette hausse de prix et en plus de ses conséquences sur le pouvoir d'achat,

Croissance du PIB réel

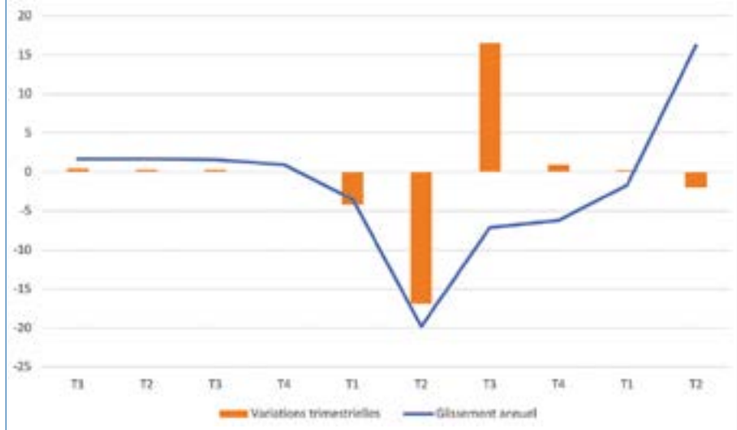

mettra la Banque centrale face à un dilemme : si la hausse de l'inflation exige de la Banque centrale un nouveau cycle de hausse du taux directeur, la reprise économique exige une baisse de celui-ci. Un arbitrage croissance-inflation très difficile à gérer et que la BCT doit mener très prudemment.

Un risque réel d'épuisement des réserves

La baisse des recettes des différentes sources d'entrée de devises, telles que tourisme, exportations, IDE et TRE, a fait que le stock des devises n'augmente que très peu. En contrepartie, les sorties de devises utilisées pour honorer les engagements extérieurs du pays sont de plus en plus importantes. Dans une telle configuration, le risque d'épuisement rapide des réserves pourrait être très rapide et la dévaluation du dinar ne sera plus un choix mais une mesure obligatoire.

Des perspectives économiques sombres et des marges de manœuvre très limitées

Les perspectives de croissance à court terme pour l'économie nationale, ne sont pas pour le moment favorables. Dans l'immédiat, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année, les informations économiques resteront négatives. Cela devrait ramener la croissance vers une tendance légèrement supérieure à la croissance démographique, soit entre 1,5% et 2,5% l'an. Les risques majeurs sont la dégradation du solde courant, le déficit budgétaire, la dette extérieure et l'épuisement des réserves.

Partant, le scénario économique aujourd'hui le plus vraisemblable est une croissance de l'ordre de 2,5%. Dans cette zone de croissance, le déficit public est tendanciellement élevé. Cela donnerait un besoin de financement «spontané» entre 15% et 20% du PIB en 2022 et 2023.■

> *« La croissance économique reste très dépendante de la situation épidémiologique du pays, de l'évolution de la crise politique, de l'accord avec le FMI et des autres facteurs influençant le climat des affaires. Les perspectives économiques demeurent très incertaines dans un contexte de crise politique. »*

L'évolution de l'inflation et du chômage et la courbe de Phillips

Les récentes hausses continues et du taux de l'inflation monétaire et du taux de chômage doivent interpeller les pouvoirs publics pour commander des analyses pointues dans le but de déterminer avec exactitude les causes de ces fléaux et la crédibilité des politiques mises en œuvre.

Par Samy Chambeh

La courbe de Phillips, vous connaissez ? C'est du nom de l'économiste néo-zélandais William Phillips qui, en termes simples, établit à l'origine une relation décroissante ou inverse et non linéaire entre le taux de chômage et le taux de variation des salaires nominaux (1958). Cette relation a été réinterprétée plus tard comme étant un lien explicite entre l'inflation et le chômage (travaux de Samuelson et Solow-1960).

En effet, la diminution du chômage se paie en inflation et a contrario, un chômage élevé s'accompagne d'une inflation faible. Autrement dit, le chômage élevé est généralement accompagné d'une inflation faible alors qu'une inflation forte est le fruit de la politique de lutte contre le chômage et cela vérifie cette courbe ou loi de Phillips et c'est qui a poussé d'ailleurs les pouvoirs publics du siècle précédent à choisir entre la lutte contre l'inflation et la lutte contre le chômage.

Or, avec les politiques du «Stop and Go» ou le phénomène de stagflation (où l'on est en présence d'une stagnation économique sur fond de croissance économique nulle associée à une inflation forte), il est constaté la concomitance de la hausse du taux de l'inflation et du taux de chômage. Cet état de fait contrarierait la courbe de Phillips, ce qui semble en train de se passer sous nos cieux.

Cependant, force est de constater que les travaux de Milton Friedman ou de Edmund Phelps ont permis la réhabilitation de la courbe de Phillips en mettant en valeur l'existence d'un taux de chômage dit naturel ou structurel n'accélérant pas l'inflation, qui n'est pas déterminé par des facteurs conjoncturels et monétaires d'après lesquels «toute politique économique qui se donnerait pour objectif un taux de chômage inférieur n'obtiendrait qu'une inflation plus forte après une diminution non durable du chômage» (d'après «Lexique d'économie»–Dalloz-1999), sachant que les taux de salaire ne connaissent plus de baisse durant la période contemporaine.

Un aperçu sommaire de l'évolution du taux de chômage et du taux d'inflation dans nos contrées révèle que les deux indicateurs connaissent une tendance haussière : le taux de chômage a atteint 17,8% de la population active au terme du premier trimestre de l'année en cours contre 17,4% au cours du dernier trimestre de l'année 2020 et 16,2% au terme du trimestre précédent.

Pour ce qui est du taux d'inflation, il a bondi à 6,4% en juillet dernier contre 5,7% en juin, 5% en avril 2021 et 4,8% au terme du mois de mars dernier.

Mais, il faudrait retourner à des données empiriques plus anciennes des deux variables précitées afin d'esquisser une courbe de Phillips qui puisse donner des enseignements de valeur.

Si l'on évoque cette loi de Phillips, c'est pour inciter les autorités monétaires, l'Institut de la statistique et les chercheurs dans les domaines économique et monétaire à se pencher sur la question afin de déterminer les anticipations relatives à l'inflation future, anticipations dont, faut-il le préciser, dépend dans une grande mesure la crédibilité qu'accordent les agents économiques à l'objectif d'inflation poursuivi par les autorités monétaires.

La courbe de Phillips dispose, en effet, d'une capacité de prévoir l'inflation et permet de déceler tout changement dans le processus de formation des attentes d'inflation au regard de l'évolution de la politique monétaire.

De plus, cette courbe semble appropriée pour modéliser l'inflation sous-jacente.

Enfin, cette représentation graphique permet de déceler la dynamique des prix en Tunisie et notamment, de montrer la corrélation entre le degré d'ouverture de l'économie nationale (particulièrement l'hégémonie des produits finis d'origine turque et chinoise) et la hausse de l'inflation sous l'effet de l'évolution des prix à l'importation (matières premières, alimentaires et carburants).

En définitive et pour résumer, disons que la courbe de Phillips est décisive pour comprendre certains développements économiques et monétaires afin de pouvoir entreprendre les réformes qui s'imposent.

La baisse du taux directeur est-elle encore d'actualité ?

Parce qu'on ne le répètera jamais assez, l'origine de l'inflation monétaire sous nos cieux restant due essentiellement à l'inefficience des circuits de distribution, au secteur parallèle, à l'économie informelle et aux prix des produits importés, il faudra se résoudre à répondre par la positive aux doléances des entrepreneurs et des artisans et à consentir, enfin, une détente des taux d'intérêt bancaires. Cela reste tributaire de la décision de l'Institut d'émission d'abaisser son taux directeur fixé actuellement à 6,25%, taux qui sert de plancher pour le calcul du TMM (taux moyen du marché monétaire) et des différents taux bancaires.

Le récent bond de l'inflation en juillet dernier à 6,4% contre 5,7% en juin et 5% en mai et avril

La politique monétaire, par le biais du canal traditionnel ou conventionnel du taux d'intérêt, se doit d'être plus regardante et plus conciliante pour dépasser la sévère crise de l'offre et de la demande et être un véritable agent anti- morosité ou marasme économique.

La courbe de Phillips dispose d'une capacité de prévoir l'inflation et permet de déceler tout changement dans le processus de formation des attentes d'inflation au regard de l'évolution de la politique monétaire.

2021 pourrait servir d'alibi pour laisser les taux inchangés pour quelque temps encore, mais le niveau actuel des taux, qualifié par les différents agents économiques d'abusif et de dissuasif, continue de pénaliser les entrepreneurs et les particuliers et à accabler leurs comptes de lourdes charges financières et partant, constitue une entrave de taille à la reprise économique.

Certes, une politique monétaire orientée vers la stabilité des prix est plus crédible, puisqu'elle est censée aboutir à un meilleur ancrage des anticipations d'inflation et à une stabilisation de la progression de l'inflation, mais dans un contexte d'atonie de l'activité, une baisse des taux est de nature à encourager les opérateurs économiques à se remettre à investir et à entreprendre pour contribuer à la sortie de crise.

La politique monétaire, par le biais du canal traditionnel ou conventionnel du taux d'intérêt, se doit d'être plus regardante et plus conciliante pour dépasser la sévère crise de l'offre et de la demande et être un véritable agent anti morosité ou marasme économique.

Sûrement qu'une inflation soutenue pourrait fausser les décisions des agents économiques et que le différentiel ou l'écart d'inflation est un facteur de compétitivité vis-à-vis des pays partenaires et concurrents, mais dans l'état actuel où en est notre économie, tout choix de politique économique bien pensé ne pourra pas écarter une détente des taux d'intérêt à même de stimuler dans les meilleurs délais l'activité économique et de corriger nombre d'handicaps accumulés tout au long de la dernière décennie.

Toutefois deux interrogations persistent :

D'abord, quid de la capacité de la Banque centrale à pouvoir stimuler l'économie par l'instrument monétaire ?

Ensuite, qu'en est- il du taux réel de l'inflation ? En clair, dans quelles mesures les hausses de ce taux sont-elles traduites dans les statistiques officielles, surtout compte tenu des alertes des associations de protection du consommateur concernant l'explosion du coût de la vie et de la dégradation continue du pouvoir d'achat moyen ?

Quoi qu'il en soit, tout plaide pour une reconsidération de la position actuelle à travers une politique plus accommodante au contexte actuel de crises multiformes qui a plongé l'économie nationale dans une affligeante léthargie et ce, sans se départir de l'objectif d'orthodoxie financière.

Toutefois, ce levier monétaire est une condition nécessaire mais non suffisante pour réussir une politique de relance : il faudra y ajouter l'aspect budgétaire relatif à une révision de l'effort contributif de la fiscalité et ce, par une baisse incitative des impôts et taxes et par l'institution d'une réforme pour une fiscalité plus juste et plus équitable, surtout que «trop d'impôt tue l'impôt», comme on dit.

Certes, l'état des finances publiques ne permet pas un tel effort, mais en vérité cela peut avoir un effet multiplicateur en motivant les assujettis à s'acquitter de leur dû fiscal.

Au bout du compte, la morphologie de la courbe de Phillips peut fournir une mine d'informations d'importance capitale en matière de politique économique : un raidissement de cette courbe renseigne que la Banque centrale accorde peu de crédit à la stabilité des prix. Cela peut se traduire par «une érosion de l'ancrage de l'inflation». En revanche, un aplatissement de la courbe de Phillips montre que l'Institut d'émission mène une politique monétaire crédible visant la stabilité des prix.

Vivement donc, une courbe de Phillips adaptée au cas tunisien ou une courbe de Phillips en Tunisie dont l'examen se ferait sous forme d'analyse poussée des causes qui sont à la base des variations du chômage et de l'inflation dans nos contrées, ce qui devrait permettre la mise en pratique des correctifs nécessaires. Pour une relance sans accros. ■

BH ASSURANCE

VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE
TOUJOURS À PORTÉE DE MAIN AVEC
WININTI BY BH ASSURANCE

100% en ligne | Payez moins cher | Votre protection en quelques clics

- LA SIMULATION DE TARIF DE VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE.
- LA DÉCLARATION DE SINISTRE AUTOMOBILE EN LIGNE.
- SOUSCRIPTION 100% EN LIGNE DE VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE.
- LE PAIEMENT SÉCURISÉ DE VOS ÉCHÉANCES

Mohamed Souilem,

ancien Directeur général de la politique monétaire à la BCT

"On n'est pas sorti de l'auberge, mais il reste quand même une lueur d'espoir"

Propos recueillis par Khadija Taboubi

Les avis divergent par rapport à la croissance réalisée par la Tunisie durant le deuxième trimestre de 2021. Aussitôt publiés, les chiffres de l'Institut national de la Statistique (INS) sur la croissance économique ont ouvert la porte à différentes lectures et interprétations parfois fausses. Dans une note récente, l'Institut a annoncé qu'en glissement annuel, et compte tenu de l'effet de base induit par le freinage de l'activité au printemps 2020 suite aux mesures de confinement, la croissance du PIB a affiché une correction plutôt «technique» de +16,2% au deuxième trimestre de 2021, après une croissance de moins de 1,7% durant le premier trimestre de 2021.

Mohamed Souilem, ancien DG de la politique monétaire à la Banque centrale de Tunisie (BCT) a tenu à préciser dans une interview accordée à Réalités, que le +16,2% de croissance entre le deuxième trimestre (T2) de 2021 et le T2 de 2020 n'est qu'une reprise technique dans le jargon des économistes. Et d'ajouter que, contrairement à ce que certains pensent, les chiffres de l'INS sur la croissance ont révélé qu'on n'est pas sorti de l'auberge, puisqu'on est revenu à une croissance négative, après le maigre +0,2% du T1 de 2021 par rapport au quatrième trimestre de 2020, selon ses dires.

Par rapport à l'amnistie pénale décidée avec 460 hommes d'affaires corrompus, Mohamed Souilem stigmatise la diabolisation de tous les hommes d'affaires et leur culpabilisation collective, mettant en garde contre le risque d'affecter leur confiance dans le système en général.

Concernant la valeur du dinar, l'ancien haut cadre de la BCT a souligné que dire que le dinar est en train de monter depuis quelques semaines ne semble pas tout à fait vrai.

Parlant chiffres, il a assuré que la monnaie nationale a perdu près de 52% de sa valeur vis-à-vis de la monnaie américaine et près de 44% à l'égard de la monnaie européenne. Interview.

En glissement annuel, le PIB de la Tunisie affiche une croissance de 16,2% selon l'INS en comparaison avec le deuxième trimestre de 2020, contre 1,7% au premier trimestre. Que signifie ce taux ? Cela veut-il dire que nous avons dépassé la crise ?

Non, pas du tout, le +16,2% de croissance entre le deuxième trimestre(T2) de 2021 et le T2 de 2020 n'est qu'une reprise technique dans le jargon des économistes, comme c'était d'ailleurs le cas du T3 de 2020 par rapport au T2 de 2020 quand on a enregistré une variation trimestrielle de +16,5%. Mais, cela n'a pas empêché de terminer l'année 2020 avec une croissance annuelle de -9,2%, soit un résultat jamais réalisé dans l'histoire de la Tunisie indépendante, si mes souvenirs sont bons.

Faut-il rappeler dans ce contexte que nous sommes tombés très bas en termes de croissance au deuxième trimestre de 2020. L'activité économique était en effet pratiquement à l'arrêt, pas seulement en Tunisie d'ailleurs, mais à l'échelle planétaire, à quelques exceptions près, du fait de la propagation de la première vague de la crise Covid-19, et tout ce qui s'est ensuivi comme mesures préventives exceptionnelles pour faire face à cette propagation (généralisation du confinement sanitaire, couvre-feu...)

Pour revenir aux chiffres publiés par l'Institut National de la Statistique le 15 août dernier, je crois que le chiffre le plus important est la variation trimestrielle de (-2%) du T2 par rapport au premier trimestre (T1) de 2021. Cela veut tout simplement dire qu'on n'est pas sorti de l'auberge, puisqu'on est revenu à une croissance négative, après le maigre (+0,2%) du T1 de 2021 par rapport au quatrième trimestre de 2020. D'ailleurs, faut-il le préciser, si la croissance, en variation trimestrielle, se trouve encore une fois en territoire négatif au T3 de 2021, on dira qu'on est entré de nouveau en récession en termes techniques, puisque par définition, celle-ci se caractérise par une croissance négative pendant deux trimestres consécutifs.

Pour résumer, au vu des résultats en termes de croissance des deux premiers trimestres de l'année en cours, il me semble un peu difficile de

> *Je crois qu'il est un peu prématuré de prévoir avec certitude les perspectives de croissance pour 2022. Plusieurs paramètres pouvant influencer les moteurs de la croissance sont encore plus ou moins flous.*

réaliser les objectifs fixés (+3,8% je crois) pour l'ensemble de 2021. D'ailleurs, tout l'équilibre budgétaire prévu dans la loi de Finances de 2021 est à revoir de fond en comble, puisque le prix moyen du baril de Brent est loin des 45 dollars pris comme hypothèse dans le budget et que la croissance sera nettement inférieure à ce qui a été prévu initialement.

Pour terminer sur ce point, je dois avouer qu'il reste quand même une lueur d'espoir. L'accélération récente de la campagne nationale de vaccination, conjuguée au changement politique du 25 juillet, s'il est bien piloté, et le retour progressif de l'activité dans le secteur du phosphate pourraient impulser l'activité économique au deuxième semestre de 2021, surtout avec la levée progressive du couvre-feu et du confinement, tout en espérant une arrière-saison touristique nettement meilleure que celle de 2020. Let's wait and see…

A la lumière des chiffres réalisés en 2021 en termes de croissance et de production, comment s'annonce l'année 2022 ? Est-ce qu'on peut parler de reprise ?

Je crois qu'il est un peu prématuré de prévoir avec certitude les perspectives de croissance pour 2022. Plusieurs paramètres pouvant influencer les moteurs de la croissance sont en encore plus ou moins flous. Primo, sur le plan sanitaire, il y a encore quelques doutes sur la maîtrise totale du phénomène Covid-19, en dépit de l'accélération du rythme de vaccination un peu partout dans le monde, particulièrement en Tunisie après les deux journées de vaccination en masse. Secundo, le changement politique majeur, intervenu le 25 juillet 2021, semble être bien accueilli par la majorité des Tunisiens, comme l'attestent clairement les résultats des derniers sondages. Tertio, la remontée des prix du pétrole et d'autres matières premières de base pourrait davantage aggraver la situation des finances publiques. Déjà pour 2021, on attend impatiemment la loi de Finances rectificative pour voir y plus clair. En effet, la moyenne des prix du Brent est de loin supérieure à l'hypothèse de 45 dollars le baril, en plus de la nécessaire révision à la baisse de la croissance pour 2021.

En dépit de tous ces facteurs d'incertitudes, je pense que le pire est derrière nous, pourvu que le Président Kaïs Saïed sache choisir le Chef du gouvernement (ou le Premier ministre) capable de mener la barque à bon port. L'économie tunisienne a jusque-là montré une forte capacité de résilience grâce à sa diversification, à la loyauté et au patriotisme de son administration et de la majorité des hommes d'affaires et surtout à la richesse de son capital humain. Maintenant, on espère qu'elle va pouvoir rebondir rapidement pour rattraper tout ce que nous avons subi comme dégâts économiques, financiers et sociaux tout au long de cette décennie de misère !

Kaïs Saïed a récemment appelé à une réconciliation pénale avec 460 hommes d'affaires «corrompus». Dans quelle mesure cela pourrait être efficace ?

D'abord, je condamne la diabolisation de tous les hommes d'affaires et leur culpabilisation collective ! Cela risque d'affecter leur confiance dans le système, surtout les plus honnêtes parmi eux, et pourrait par conséquent entamer leur élan à investir de nouveau et à prendre le risque de s'engager dans de nouveaux projets. Je suis pour l'application de la loi et que tous ceux qui ont abusé de la confiance placée en eux par les banques ou par l'Etat assument leur responsabilité. Les banques sont pour leur part appelées à gérer au mieux les

ressources mises à leur disposition par les déposants, les bailleurs de fonds et les actionnaires. L'Etat, quant à lui, doit veiller à la gestion rigoureuse des deniers publics et au traitement équitable de tous les contribuables.

L'Etat doit faire de son mieux pour établir les règles de jeu les plus équitables entre les différents acteurs. Moi, je pense qu'au lieu de traiter directement avec les hommes d'affaires récalcitrants pour rembourser les crédits qu'ils ont obtenus auprès des banques, l'Etat doit plutôt réformer ses lois afin que les banques puissent exécuter les garanties dont elles disposent pour recouvrer leurs créances sur les hommes d'affaires malhonnêtes.

Et puis, c'est la Banque centrale de Tunisie qui est statutairement responsable de la supervision bancaire et de la stabilité financière. Alors, que chacun assume convenablement les responsabilités qui lui incombent !

> *« Je condamne la diabolisation de tous les hommes d'affaires et leur culpabilisation collective ! Cela risque d'affecter leur confiance dans le système, surtout les plus honnêtes parmi eux, et pourrait par conséquent entamer leur élan à investir de nouveau et à prendre le risque de s'engager dans de nouveaux projets. »*

Le **dinar tunisien est en train de monter depuis quelques semaines. Partant de l'idée que la monnaie d'un pays est le miroir de sa situation économique, est-ce qu'on peut dire que le pays est sur le bon chemin et que la situation financière et économique s'est améliorée ?**

Dire que le dinar est en train de monter depuis quelques semaines ne me semble pas tout à fait vrai, je préfère parler de relative stabilité en terme bilatéral. Mais, quand on compare les niveaux actuels du taux de change du dinar par rapport aux principales monnaies internationales, notamment le dollar américain et l'euro, par comparaison avec leurs plus bas niveaux de 2018, on constate une légère correction à la hausse de 6.8% vis-à-vis du dollar américain et de 4,1% vis-à-vis de l'euro. Par rapport au dirham marocain, l'appréciation n'est que de 0.5% sur la même période. Au total, je considère que ces faibles corrections de la monnaie nationale n'ont que légèrement atténué la forte baisse du dinar tunisien observée lors de la période 2010-2018.

Faut-il rappeler ici, que la monnaie nationale a perdu sur cette période près de 52% de sa valeur vis-à-vis de la monnaie américaine en passant d'un taux de change de 1.44 dinar pour un dollar fin 2010 à 2.99 dinars pour un dollar fin 2018. De même, elle a perdu sur cette même période près de 44% de sa valeur vis-à-vis de la monnaie européenne en passant d'un taux de change de 1.92 dinar pour un euro en 2010 à 3.43 dinars pour un euro fin 2018. Comparé à la monnaie marocaine, le dinar tunisien a perdu sur cette même période près de 46% de sa valeur vis-à-vis du dirham en passant d'un taux de change de 1.70 pour dix dirhams fin 2010 à 3.01 dinars pour 10 dirhams fin 2018.

Cela m'amène à dire que le comportement du dinar au cours des trois dernières années reflète en quelque sorte une conviction généralisée chez les principaux acteurs du marché que le dinar a été durement malmené au cours de la période 2010-2018, particulièrement au cours de la période 2016-2018 qui coïncidait avec celle du crédit élargi du FMI, sans que la dépréciation exagérée du dinar ait apporté les résultats escomptés en termes de réduction des déficits extérieurs et de gains de parts de marché… Je dirais même que nous n'avons eu que les méfaits de la dépréciation, soit plus d'inflation, dégradation des paramètres de la dette publique et externe…

Enfin, j'affirmerais volontiers que s'il est vrai que le taux de change est la variable d'ajustement par excellence des déséquilibres structurels de la balance des paiements, en abuser peut toutefois générer des résultats tout à fait contraires à ce qui est espéré. La dépréciation du taux de change ne peut pas tout faire. Elle ne peut pas être la solution en cas d'incertitudes politiques, de troubles sociaux et d'incapacité des autorités à mettre en place les réformes structurelles nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de l'économie. ■

Actualités touristiques

Vaccination massive, argument de vente

Au plan touristique, le succès des campagnes de vaccination massive constitue un excellent argument de vente à même de booster les réservations sur la Tunisie au cours de la saison hivernale (4e trimestre 2021). La communication sur ce constat s'avère une bonne démarche promotionnelle dans la mesure où si la Tunisie a été placée au rouge, c'est précisément à cause de la Covid.

Maroc

Le tourisme en berne

Le premier semestre de 2021 a été catastrophique pour le tourisme marocain, à l'instar de celui de la Tunisie. Au Maroc, les recettes touristiques ont en effet diminué de 63,7% contre 30% pour la même période de 2020. Cette baisse fait écho à une baisse du nombre de touristes de 78%.

La DRV en Tunisie

La puissante fédération allemande des agences de voyages DRV aurait donné son aval pour la tenue en Tunisie de son congrès annuel 2022. Selon le représentant du tourisme tunisien en Allemagne, c'est le président de la DRV qui s'implique personnellement afin que ce congrès ait lieu en Tunisie. Une occasion de drainer les plus grands décideurs et les premiers responsables du monde du voyage en Allemagne.

Les TO italiens veulent reprogrammer la Tunisie

Les tour-opérateurs italiens ne cessent de presser les autorités italiennes en vue de lever les restrictions de voyage pour la Tunisie en raison de la Covid-19. Ils souhaitent reprendre la programmation de la Tunisie dans les plus brefs délais, d'autant plus que la situation n'a cessé de s'améliorer au cours des dernières semaines. Il est à noter qu'à l'exception de la zone Schengen, les TO italiens n'ont effectué aucun voyage organisé à l'extérieur de l'Europe et ce, depuis plus de trois mois.

L'expertise anglo-canadienne au service du tourisme égyptien

L'Egypte s'apprête à lancer une campagne promotionnelle internationale pour la promotion de son tourisme dans plusieurs pays émetteurs.

L'élaboration de cette campagne, selon la porte-parole du ministère du Tourisme égyptien, a été confiée à une agence de publicité anglo-canadienne basée à Londres. Elle s'est appuyée sur l'analyse de 80 millions de posts et échanges d'expériences des internautes sur les réseaux sociaux, ainsi que sur un sondage d'opinion de 12000 touristes dans 13 pays.

Baisse importante de l'investissement déclaré dans l'industrie, à fin juin 2021

Selon la lettre de conjoncture de l'Agence de promotion de l'industrie et de l'Innovation (APII), les six premiers mois de l'année 2021 ont été caractérisés par une baisse de 17.8% au niveau de l'investissement déclaré dans les zones de développement régional avec 702.2 MD contre 854.7 MD durant la même période de l'année 2020. La part de ces zones dans l'ensemble des gouvernorats est passée de 51.9% à 53.6% pendant les six premiers mois de l'année 2021.

La diminution ainsi enregistrée au niveau des investissements déclarés dans les zones de développement régional est imputable essentiellement aux gouvernorats de :

- Béja (-25.8%) avec 83.5 MD d'investissement contre 112.5 MD au cours des six premiers mois de l'année 2020.
- Gafsa (-70.7%) avec 17.4 MD d'investissement contre 59.4 MD au cours des six premiers mois de l'année 2020.
- Kairouan (-39.8%) avec 56.8 MD d'investissement contre 94.3 MD au cours des six premiers mois de l'année 2020.
- Sidi Bouzid (-78.8%) avec 18.5 MD d'investissement contre 87.3 MD au cours des six premiers mois de l'année 2020.
- Tataouine (-94.7%) avec 8.0 MD d'investissement contre 150.0 MD au cours des six premiers mois de l'année 2020.
- Tozeur (-24.6%) avec 21.4 MD d'investissement contre 28.4 MD au cours des six premiers mois de l'année 2020.

L'ancien directeur régional de l'APII suspendu depuis 2018, selon l'Agence

Bon nombre de médias et de réseaux sociaux ont fait circuler une information portant sur l'arrestation de l'ancien directeur régional de l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII) dans le gouvernorat de Zaghouan, pour des soupçons de corruption liés à l'octroi d'avantages fiscaux à des entreprises fictives dans les zones de développement régional relevant de ce gouvernorat. Suite à quoi, l'APII souligne que ses services ont effectué des missions d'audit interne à ce sujet depuis 2018 ayant conduit à la suspension de la personne concernée des fonctions de directeur régional en plus des sanctions administratives prises à son encontre. L'APII a également procédé au transfert de tous les rapports en sa possession aux structures compétentes concernées avant la comparution de la personne concernée devant la justice.

Nouveau projet japonais à El Fejja, 300 emplois à la clé

Un projet d'emballage de produits agricoles et de fabrication de produits cosmétiques naturels sera installé par une entreprise japonaise au pôle industriel Neopark à El Fejja (gouvernorat de La Manouba). Avec un coût d'investissement de 15 millions de dinars, les travaux d'aménagement de ce projet démarreront en octobre prochain pour une durée de 12 mois. Il sera aménagé sur un terrain de 7 000 m² et contribuera à la création de 300 postes d'emploi.

Huawei lance un centre de recherches en Tunisie

En marge de son entrevue avec le président de la République, Kaïs Saïed, le président de Huawei pour la région Afrique du Nord, Terry He, a annoncé la création d'un centre de recherches, de développement et d'innovation en Tunisie.

Ainsi, il a réaffirmé l'engagement de son groupe à développer le projet de la ville sanitaire de Kairouan mais aussi, à créer des postes d'emploi destinés à former des compétences.

Il a également indiqué que Huawei est disposée aussi à élargir les partenariats avec les universités et les établissements éducatifs et à les équiper en salles informatiques.

Hausse des prix du fer de construction

Ferme démenti du ministère

Le ministère du Commerce et du développement des exportations a démenti toute augmentation des prix de vente au public du fer de construction. Dans un communiqué, le ministère a annoncé que cette décision intervient après concertation avec les différents intervenants du secteur, lesquels se sont montrés compréhensifs face à la perturbation enregistrée récemment dans les chaînes d'approvisionnement en fer de construction.

Le ministère a par ailleurs expliqué que cette perturbation est due à la hausse des prix internationaux des billettes d'acier importées, appelant ainsi l'ensemble des unités industrielles spécialisées dans la production du fer de construction et les commerçants de détail et de gros à maintenir une cadence de production et de distribution régulière.

Il a réitéré son engagement à suivre les prix sur le marché international afin de prendre les mesures nécessaires visant à s'adapter à la conjoncture et à valoriser davantage la production nationale en billettes d'acier qui représentent 80% du coût de production pour les sociétés privées.

Faibles échanges à la bourse de Tunis

Le marché a clôturé la séance du vendredi 20 août 2021 sur une note positive, gagnant 0,25% à 7313,03 points. Les échanges ont été faibles de 2,7 MDt. Selon une note d'analyse élaborée par l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, le titre ASSAD poursuit son ascension, se retrouvant encore une fois en haut du podium, se bonifiant de 3,8% à 5,500Dt dans un volume d'échanges de 193 mille dinars.

Le titre ADWYA a gagné 2,9% à 4,980 Dt dans un maigre volume d'échanges de 6 mille dinars, affichant une progression de 11,4% depuis le début de l'année.

Dans des échanges faibles de 105 mille dinars, New Body Line s'est adjugé 2,9% pour clôturer à 5,390Dt.

Le titre CEREALIS a été le maillon faible de la séance, perdant 2,9% à 8,640Dt. Le titre affiche une légère baisse de 4,2% depuis le début de l'année.

Dans le registre des baisses, le titre SITS a plongé de 2,9% à 2,370Dt dans un volume d'échanges dérisoire.

Le titre ARTES a été le titre le plus échangé, amassant un flux de 504 mille dinars, soit 19% du volume total échangé sur la séance.

Le Groupe Elloumi prend le contrôle de la BTK

Le Conseil du marché financier (CMF) a annoncé que la société Etablissement MT ELLOUMI envisage d'acquérir la totalité de la participation appartenant à la «BPCE International et Outre-mer» (société anonyme de droit français) dans le capital de la BTK, soit un nombre de 1.199.996 actions d'une valeur nominale de 100 dinars l'action, représentant 59,999% du capital de ladite banque. Le groupe tunisien a racheté la totalité du bloc à 1 euro symbolique, soit trois dinars trois cents millimes (3,3 DT).

Ainsi, le CMF a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de titres susmentionné et de dispenser la société «Etablissement MT ELLOUMI» de procéder à une offre d'achat sous forme d'offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la BTK et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Augmentation importante du trafic des marchandises au port de Sousse

Selon les dernières statistiques de l'Office de la marine marchande et des ports (OMMP), l'activité commerciale au port de Sousse a enregistré, au cours du premier semestre 2021, une croissance de 13% du trafic total des marchandises par rapport à l'année 2020.
L'activité des exportations a connu une hausse de 21%, en raison de l'augmentation des exportations du sable de 19% (plus de 43 mille tonnes), du sel de 173% (33 mille tonnes) et du gravier (81%). Par contre, les exportations des marchandises par les cargos ont enregistré une baisse de 44% (-33 mille tonnes).
Durant la même période, les importations ont également connu une croissance de 7%, principalement due à la hausse de l'importation de céréales d'environ 68% (plus 46 mille tonnes), de l'huile végétale d'environ 62% (dépassant 10 mille tonnes) et de conteneurs de 5% (plus de 8 mille tonnes).
Le mouvement des navires de commerce a enregistré, au cours du premier semestre 2021, une augmentation de 12% par rapport à la même période de l'année dernière.
S'agissant du trafic de cargos, les importations ont connu, au cours du premier semestre 2021, une évolution de 14% par rapport à la même période de l'année écoulée contre une régression des exportations de 9% en raison de l'arrêt de réception de conteneurs en avril 2021 pour deux semaines, causé par l'encombrement du quai.

Le déficit de la balance alimentaire va en s'aggravant

La balance commerciale alimentaire a enregistré au cours des sept premiers mois de l'année 2021 un déficit de 1081 MD contre un déficit de 222,4 MD durant la même période de l'année précédente, enregistrant ainsi, un taux de couverture de 71,4% en 2021 contre 93,2% en 2020. En termes de valeur, les exportations alimentaires ont enregistré une baisse de 11,5% alors que les importations ont augmenté de 15,5%.
Selon des données publiées vendredi par l'Observatoire national de l'agriculture (ONAGRI), le déficit de la balance commerciale globale du pays à fin juillet 2021 a enregistré une hausse de 15,3% avec (-8725,3 MD) en 2021 contre (-7567,1 MD) en 2020.
Le total des importations est passé de 29063,4 MD en 2020 à 35156,4 MD en 2021, soit une hausse de 21%.
Les exportations ont augmenté de 23,0%, passant de 21496,3 MD à 26431,1 MD.
Les deux groupes de produits, ceux de l'énergie et des matières premières et demi-produits, ont représenté ensemble 46,5% des importations totales du pays.
Les exportations alimentaires ont représenté 10,2% des exportations totales, les importations alimentaires 10,8% des importations totales.

Les sociétés cotées appelées à déposer leurs états financiers avant fin août

Le Conseil du marché financier (CMF) rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues de fournir au CMF et à la BVMT, sur supports papier et magnétique, leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021 accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, au plus tard le 31 août 2021.
Dans un communiqué, le CMF a indiqué que les états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur, notamment la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires. Elles doivent également procéder à la publication de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, dans le même délai.
Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Fortes baisses de la valeur ajoutée dans les activités des services

Selon une note récente publiée par l'Institut national de la statistique (INS), l'économie nationale a enregistré (ou encore en glissement trimestriel) un repli de (-2%) au cours du deuxième trimestre 2021, en rapportant le PIB réel et corrigé des variations saisonnières du deuxième trimestre par rapport à son niveau au trimestre précédent (premier trimestre 2021). Cette évolution trimestrielle du PIB résulte principalement des fortes baisses de la valeur ajoutée dans les activités des services d'hôtellerie, de café et de restauration (-35,2%), des services du transport (-20,9%) et dans le secteur de la construction (-17,1%). Parallèlement, ces baisses ont été amorties par une forte croissance de la valeur ajoutée en volume dans les secteurs de l'extraction minière (+33,6%) et le raffinage de pétrole (+29,4%) ainsi que la poursuite de la reprise dans les industries manufacturières.
Il s'agit, selon l'INS, d'une variation du niveau du PIB réel sur une année (dite encore en glissement annuel), autrement dit en rapportant le PIB du deuxième trimestre 2021 à celui du même trimestre de l'année précédente. Ce taux de croissance en annuel du PIB trimestriel à (+16,2%) reflète en grande partie à quel point l'économie nationale s'est effondrée au printemps 2020, alors que la pandémie de coronavirus s'installait et que l'activité était entravée par les différentes mesures de confinement. Dans l'ensemble, ce sont surtout les branches de l'industrie qui ont opéré un recouvrement substantiel, mais encore relatif, de leur valeur ajoutée au deuxième trimestre 2021, comparativement à leur situation d'il y a un an.
Toujours selon l'INS, la divergence entre les taux de variation du PIB trimestriel (glissement trimestriel et glissement annuel) ne comporte aucun paradoxe, mais traduit une dynamique conjoncturelle marquée par un choc économique majeur. Car, malgré cette croissance positive au cours du deuxième trimestre 2021 en rythme annuel, le niveau d'activité économique demeure inférieur à celui d'avant la crise sanitaire. En effet, le PIB en volume reste inférieur de 8% au niveau qui était le sien au quatrième trimestre 2019, soit avant le déclenchement de la pandémie Covid-19.

New Body Line

Evolution positive des revenus à fin juin 2021

La Société New Body Line (NBL) a publié ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021. Ainsi, le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles totalise au 30 juin 2021 un montant de 1 206 774 DT contre 1 253 086 DT au 31 décembre 2020. Le solde net des comptes stocks s'élève à 1 590 498 DT au 30 juin 2021 contre 1 423 406 DT au 31 décembre 2020.
Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2021 à 2 022 792 DT contre 1 071 594 DT au 31 décembre 2020.
Le solde net des autres actifs courants s'élève à 831 243 DT au 30 juin 2021 contre 585 543 DT au 31 décembre 2020.
Le solde net des placements et autres actifs financiers s'élève à 4 430 625 DT au 30 juin 2021 contre un solde de 4 670 322 DT au 31 décembre 2020.
Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève à 4 414 388 DT au 30 juin 2021 contre un solde de 3 619 718 DT au 31 décembre 2020.
Au 30 juin 2021, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 11 876 370 DT.
Les revenus se sont élevés au 30 juin 2021 à 3 941 884 DT contre 1 860 228 DT au 30 juin 2020, alors que les autres produits d'exploitation se sont élevés au 30 juin 2021 à 13 013 DT contre 17 565 DT au 30 juin 2020.
Les charges du personnel se sont élevées à 872 474 DT au 30 juin 2021 contre 734 923 DT au 30 juin 2020.

Zenith porte la production du puits ROB-1 à 80 bopd

L'équipe opérationnelle de la société Zenith en Tunisie a pris la décision d'effectuer un reconditionnement (workover) du puits ROB-1, portant la production existante au plus du double, soit une production quotidienne d'environ 50-80 bopd contre 20 bopd actuellement.
La société a confirmé qu'elle a conclu un contrat avec un important entrepreneur local de forage tunisien pour effectuer le workover de ROB-1 à l'aide d'un appareil de forage et de reconditionnement de 750 chevaux. Le coût du reconditionnement du ROB-1 a été estimé à environ 550 000 $US.
La mobilisation et l'acheminement de l'appareil de forage vers l'emplacement du puits ROB-1 devraient avoir lieu dans les 10 à 14 prochains jours. Les opérations débuteront au début du mois de septembre 2021.

TAWASSOL

Nouveau report de son appel d'offres

La société Tawassol group holding (TGH) a annoncé que les délais de dépôt des candidatures pour le poste d'administrateur indépendant au Conseil d'administration de la société, initialement prévus pour le 06 août 2021, sont prolongés au 10 septembre 2021 alors que les autres dispositions prévues à l'annonce du 27 avril 2021 restent inchangées.

Le candidat éligible à ce poste doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité, ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions et être, obligatoirement, une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale.

Le candidat à ce poste doit également avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.

Nouvelle plateforme de cotation à la Bourse de Tunis

En vue d'adopter une technologie de pointe pour accompagner le développement du marché, se conformer aux standards internationaux et répondre aux besoins des investisseurs, un projet de migration vers une nouvelle plateforme de cotation a été initié.

La nouvelle plateforme de cotation Optiq®, développée par EURONEXT et implémentée en étroite collaboration avec la Bourse de Tunis, est une grande transformation technologique qui change radicalement la performance et la rapidité du traitement des ordres et des échanges. Elle est développée sur la base d'une technologie de haute disponibilité et de tolérance aux pannes. Grâce à leurs modules intégrés, la plupart des processus des opérations du marché seront hautement automatisés et minutieusement supervisés.

Elle permet de traiter une panoplie de produits financiers (actions, obligations, produits dérivés, ETF…). Ces produits seront mis en place au fur et à mesure des évolutions réglementaires du marché.

Dans un communiqué, la Bourse a expliqué que la migration vers la nouvelle plateforme implique une transformation multidimensionnelle. En effet, outre les modifications réglementaires dérivant de cette évolution technologique, des règles fonctionnelles et organisationnelles ont été adoptées afin d'améliorer la liquidité ainsi que le niveau de transparence et d'équité du marché.

Sotetel :

Une baisse de 56,5% du CA à l'export

Les indicateurs d'activité de Sotetel relatifs au 2e trimestre 2021 font ressortir des produits d'exploitation de 9 066 kDT, en hausse de 30,5% par rapport au 2e trimestre 2020 et ce, malgré le maintien des mesures de confinement sanitaire et les restrictions des déplacements liées à la pandémie de la Covid-19.

Son bilan financier fait également ressortir un chiffre d'affaires local de 8 740 kDT, en hausse de 33,7% par rapport au 2e trimestre 2020 et un chiffre d'affaires à l'export de 116 kDT contre 267 kDT en 2020, soit une baisse de 56,5%. Cette diminution provient essentiellement des mesures de confinement dans les pays cibles et des perturbations dans les déplacements à l'international, ainsi que des difficultés rencontrées pour l'obtention des permis de travail pour nos techniciens en France.

Les charges d'exploitation de 8 627 kDT sont en hausse de 16,7% par rapport au 2e trimestre 2020 contre une hausse de 30,5% des produits d'exploitation durant la même période.

Les achats consommés ont toutefois atteint 4 281 kDT, en hausse de 49,2% par rapport au 2e trimestre 2020 et les charges de personnel de 3 388 kDT, en baisse de 4,1% par rapport au 2e trimestre 2020, liée à l'effet du plan social achevé fin 2020.

Les autres charges d'exploitation de 958 kDT, en baisse de 3,3% par rapport au 2e trimestre 2020.

Sotetel a aussi clôturé le 2e trimestre 2021 avec un EBITDA positif de 439 contre un EBITDA négatif de -447 kDT une année auparavant, malgré les effets des vagues successives de la pandémie.

TT Tunisie Telecom · ATB · SOMOCER · UBCI Groupe BNP Paribas · TOPNET PRO · صابرين · الإتحاد الدولي للبنوك UIB Groupe Société Générale · BIAT · COTUNACE · ENNAKL · SOTUDIS Chemin de réussite · LLOYD Assurances

التجاري بنك
Attijari bank
Croire en vous
التونسيون المقيمون بالخارج
إكسب راحتك في بلادك
حقق مشاريعك و استثمر في بلادك بفضل الحلول إلّي
يوفرها التجاري بنك للتونسيين المقيمين بالخارج
www.attijaribank.com.tn

Ils vivent seuls

Peut-on vivre sans amis ?

Par Yasser Maârouf

Aujourd'hui, beaucoup de Tunisiens, hommes et femmes, passent leurs journées sans voir personne, sans parler à quiconque, isolés du monde par conviction ou par obligation. Une situation qui les fragilise et qui les mène souvent vers la dépression. Dès lors, une question se pose : est-il possible de vivre seul, sans amis et quelles conséquences cette solitude finit-elle par avoir sur leur vie ?

Voici une analyse sans concession qui montre un autre visage de la Tunisie d'aujourd'hui : celui des solitaires malgré eux.

Les êtres humains ont besoin de vivre en société et d'avoir divers types de relations : amour, amitié, voisins, collègues… En effet, notre cerveau a besoin de toutes sortes d'interactions avec les autres et de vivre des émotions positives qui lui donnent un certain équilibre. Mais certains, comme ce solitaire de cinquante ans, affirment que *«si nous vivons sans amis, c'est parce que nous sommes dans une société de plus en plus individualiste»*.

Loin de ces groupes agglutinés dans les cafés…

Ce que nous avons constaté au cours de nos entretiens avec diverses personnes, c'est que la plupart croient, comme cette dame de quarante huit ans qu'il est *«possible de bien vivre loin des autres, la preuve, moi, je n'ai pas d'amis et pourtant je vis bien, tranquille...»* Les liens sociaux ne semblent pas être nécessaires à tous nos concitoyens, comme nous l'a affirmé ce retraité qui se dit *«heureux de vivre seul, loin de ces personnes agglutinées dans les cafés à raconter n'importe quoi et à répéter ce qui se dit sur les réseaux sociaux et dans les médias…»*

Mais comme l'a assuré un psychologue, *«avoir des amis n'est pas nécessaire pour notre survie. Cependant, des données statistiques nous apprennent que l'amitié enrichit la vie de nombreuses façons. Cela améliore notre qualité de vie en favorisant le sentiment d'équilibre et de bonheur. Les personnes qui ont des amis possèdent aussi de meilleurs niveaux de dopamine, d'ocytocine et d'endorphines, les hormones du bien-être et du bonheur»*.

Nabila, jeune mariée, a des amies sur lesquelles elle peut compter, ce qui lui fait dire : *«Mes amies donnent de la couleur à ma vie. Nous sommes complices malgré le fait que nous nous voyons moins souvent depuis que nous sommes mariées. Mais lorsque nous nous retrouvons, c'est comme si nous nous étions quittées la veille ! Ce sont des sœurs d'âme que j'ai choisies à mon image, ayant les mêmes centres d'intérêt, les mêmes idées et la même vision du monde.»*

Un médecin nous a précisé : *«On a découvert que ceux qui se font des amis facilement ont 70 % moins de probabilités de développer des troubles mentaux. Par ailleurs, ils ont un système immunitaire plus fort et sont donc moins sujets aux rhumes et autres infections. En outre, ils sont moins exposés aux maladies cardiovasculaires et sont moins atteints de stress et de dépression. Ils récupèrent aussi beaucoup plus rapidement de n'importe quel problème de santé et ils ont 50 % plus de probabilités de vivre plus longtemps»*.

Il nous a rapporté les résultats étonnants d'une étude menée à l'Université de Virginie qui a révélé une curiosité sur l'amitié : *«Les scientifiques ont fait une expérience au cours de laquelle une personne recevait une décharge électrique, puis son ami la recevait. Ils ont découvert en surveillant l'activité cérébrale que les personnes réagissaient d'une façon très similaire quand elles recevaient la décharge et quand leur ami la recevait. Selon ces chercheurs, notre sens du Moi inclut les personnes proches, ce qui tend à démontrer que l'amitié augmente l'empathie»*.

La jalousie existe aussi en amitié

Le psychologue affirme que *«l'un des principaux motifs de ceux qui viennent en thérapie, c'est le sentiment de solitude, le fait de ne pas pouvoir créer de liens sociaux solides et de ne pas avoir quelqu'un avec qui parler, rire et partager de bons moments de vie. En amitié, la jalousie existe aussi. Jusqu'à un certain point, nous pouvons considérer nos amis comme une propriété et devoir les partager avec un autre peut nous déranger»*.

Des recherches dans le milieu professionnel indiquent que l'on devient plus productif au travail lorsque l'on a un ou plusieurs amis dans notre environnement. On a aussi découvert que les collègues ont tendance à valoriser les amis qui les valorisent également. Néanmoins, dans des situations de compétition où un ami s'emploie à obtenir un privilège professionnel, la majorité préfère sacrifier cet ami et obtenir la promotion.

Chez certaines personnes, ne pas faire confiance aux autres peut avoir des conséquences négatives, car elles finissent par s'isoler du monde et par devenir paranoïaques. Néanmoins, faire confiance à quelqu'un que l'on vient à peine de rencontrer n'est pas non plus une bonne chose : nous prenons le risque de faire entrer dans notre vie quelqu'un de potentiellement dangereux.

Dans nos sociétés modernes, de plus en plus individualistes, les liens sont devenus plus fragiles, peu fiables et même artificiels. Les amis vont et viennent, durent un moment mais se prolongent rarement et bien que cela puisse générer des déceptions, on s'y habitue. Il semble que le principal problème actuellement, c'est la confiance. Lorsqu'on rencontre quelqu'un, nous prenons un risque : comment savoir si cette personne n'avance pas masquée ? Comment savoir si ce n'est pas un profiteur, un pervers ?

> **« *Avoir des amis n'est pas nécessaire pour notre survie. Cependant, des données statistiques nous apprennent que l'amitié enrichit la vie de nombreuses façons. Cela améliore notre qualité de vie en favorisant le sentiment d'équilibre et de bonheur.* »**

Entre amis, le seul problème est la confiance

Il faut dire que cette question est particulièrement pertinente aujourd'hui car il est extrêmement facile de se faire de nouveaux amis grâce aux réseaux sociaux. Dans le monde virtuel, l'autre reste un parfait inconnu, même lorsqu'il fournit des informations sur sa personne. Alors que dans le monde réel on peut vérifier certaines choses comme le comportement, la gestuelle, le ton ou le regard, dans le monde virtuel tout est flou, non dit…

L'instinct entre alors en ligne pour nous avertir d'un éventuel danger, car selon une étude menée par des chercheurs aux USA, *«le cerveau ne met que trois secondes pour décider s'il peut faire confiance à quelqu'un ou non, en se basant sur des paramètres physiques»*. Cette étude a également établi que *«l'on a tendance à faire confiance à un inconnu s'il présente une similitude physique avec quelqu'un de notre entourage, ce qui reste un paramètre trompeur. Seule l'expérience va permettre d'éduquer l'instinct»*.

Il est donc important de connaître l'entourage de la personne avant de s'avancer sur le chemin de la confiance. Notre psychologue conseille : *«Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir faire confiance à quelqu'un, l'idéal est d'observer son comportement de façon neutre. Il ne suffit pas d'observer et d'évaluer son comportement, il faut aussi le voir réagir avec ses amis, ses collègues, sa famille. Cela nous donnera des informations beaucoup plus réalistes sur la personne que nous avons en face de nous»*.

Il est probable que cette prudence va vous livrer les informations dont vous avez besoin pour prendre votre décision. Les petites attentions et les compliments sont appréciables lorsqu'ils viennent de quelqu'un que nous connaissons. Mais avec un inconnu, cela peut être une façon de se rapprocher de vous, mais aussi une façon de vous manipuler. Le charme est l'une des caractéristiques des manipulateurs et des psychopathes !

La situation la plus révélatrice reste la contrariété, car les personnes révèlent beaucoup d'elles-mêmes lorsqu'elles doivent affronter une situation frustrante. Il est alors bon de prêter attention à la façon dont votre nouvel ami se comporte lorsque la réalité ne répond pas à ses attentes.

En fin de compte, douter de quelqu'un que vous venez tout juste de rencontrer est un principe sain. L'idéal, c'est de laisser le temps vous apporter des informations concrètes sur cette personne. Si les informations sont positives, la relation pourra progresser naturellement et la confiance grandira au fur et à mesure, pour le bien de tous... ■

Amours de flamants "Sijoumi"

Des oiseaux curieux

Les amours ailées

Par Alix Martin

Si vous disposez d'un peu de temps libre, de vacances ou de loisirs, allez observer les oiseaux qui se raréfient, dit-on. Allez observer en cette saison les chorégraphies prénuptiales de quelques oiseaux faciles à rencontrer.

Les chorégraphie nautiques

Le Grèbe huppé est le plus beau et certainement le plus curieux de nos oiseaux d'eau. «Podiceps cristatus» se rencontrait sur le lac Ichkeul. Maintenant, il décore les eaux de la retenue du barrage de Nefza. C'est un gros oiseau magnifique : une double huppe marron, une collerette rousse mêlée de noir, le ventre immaculé et le dos ocre. Le rituel de séduction débute en février. Le mâle appelle et la femelle fait mine de l'attaquer sous l'eau. Il feint de se défendre, puis ils se réconcilient en caquetant face à face : «kékékéké». Le clou du marivaudage est l'offrande des herbes. Après avoir arraché des becquées de végétaux, ils nagent l'un vers l'autre en surface, très vite. Ils se hissent presque debout hors de l'eau en pédalant à toute vitesse et se dressent, poitrine contre poitrine, à quelques centimètres l'un de l'autre, le bec plein d'herbe. Ils répètent plusieurs fois cette «chorégraphie» et nichent au ras de l'eau sur un radeau flottant, en avril. Les tâches sont parfaitement partagées dans ce couple uni pour la saison. Curieusement, les parents se partagent la couvée et prennent soin chacun de deux petits qu'ils nourrissent.

Les acrobates

Le Busard des roseaux, appelé aussi Busard harpaye, est le «Circus aeruginosus» des scientifiques. C'est un rapace diurne de plus d'1 m d'envergure pour près de 50 cm de long. Il est brun roux foncé, aux ailes tricolores, brun, roux, gris très foncé, et à la queue gris foncé. Il a les ailes plus arrondies et plus larges que celles des autres busards ainsi que le vol plus lourd, plus puissant. On le voyait au-dessus des roselières du lac Ichkeul. Il a émigré vers le lac de Nefza ou, souvent, vers les bordures herbeuses des grandes parcelles de céréales. Il chasse souvent en vol plané, presque stationnaire, puis pique vers sa proie. Son vol de parade est remarquable : en avril à peu près, après avoir parcouru presque 5000 km depuis l'Europe centrale, cet oiseau migrateur, jadis inféodé aux zones humides, capture une proie, oisillon ou rongeur, et pousse des cris plaintifs pour attirer une femelle. Quand elle prend son essor, il plane un bref moment au-dessus d'elle, puis laisse tomber sa proie. Si elle l'attrape au vol, le couple s'unit pour la saison ! Sinon, il recommence !

Le Balbuzard pêcheur (Balbuzard fluviatile) l'imite presque complètement. C'est un magnifique rapace de près de 2 m d'envergure pour une taille de presque 60 cm, reconnaissable à son dos foncé, ses longues ailes coudées, sa tête blanche aux joues brunes et son habitude de plonger pour pêcher. Il semblait avoir disparu lorsque le lac Ichkeul est devenu très salé et puis, il est réapparu sur la retenue de Nefza. En période des amours dès le mois de mars, et bien qu'étant migrateur, il est très fidèle à son site de nidification. Il se fait entendre uniquement en cette période pour attirer l'attention d'une femelle. Il s'élève à plus de 300 m d'altitude avec des battements d'ailes rapides, puis il se laisse tomber verticalement jusqu'à 10 m du sol environ et remonte à grands coups d'ailes. Durant ces acrobaties, il ne cesse de lancer des séries de cris rapides : «jip, jip, jip». Le mâle apporte les matériaux que la femelle met en place. Il pêche en piquant sur sa proie, les ailes à demi repliées et, juste avant d'entrer dans l'eau, il tend ses pattes vers l'avant. Il arrive, dit-on, que l'oiseau se noie, entraîné dans l'eau par un poisson trop gros pour être emporté.

Grand cavaleur (champ de céréales - le râle des genêts

Grèbe huppé (Cap Bon)

Un séducteur vagabond

Lui aussi se raréfie : le Râle des genêts appelé aussi «Roi caille» ou «Crex crex». On l'entend beaucoup plus qu'on ne le voit. Son chant peu agréable est monotone. C'est un petit oiseau : 50 cm d'envergure pour 30 cm de long, trapu. En vol, il ressemble à la caille mais il laisse pendre ses pattes. En déclin général, il est roux, tavelé comme une caille. Il chante pour appeler surtout la nuit et à l'aube. Dès qu'il a trouvé une femelle, il la féconde puis la laisse pondre et couver seule. Il fera les conquêtes suivantes dans les prés voisins ou … à des milliers de kilomètres, car il vole bien malgré ses petites ailes. Certains mâles ont été bagués en mai chez nous et repris en Hollande au début de l'été puis repris en Lettonie en août. Cet oiseau peut même avoir une deuxième couvée à la belle saison !

Les danseurs

Nos danseuses font assaut d'élégance. Lesquelles sont les plus belles, les grandes Aigrettes «Egretta alba» toutes blanches mais avec de longues plumes allongées sur la nuque et sur les épaules au printemps ? Elles ont un long et fort bec, souvent clair, devenant noir. Les Grues cendrées «Grus grus» qui arrivaient par milliers de Sibérie au printemps sur le lac Ichkeul, sont-elles moins élégantes avec leur petit béret rouge, leur cou taché de noir devant et de blanc sur les côtés, une longue bande blanche descendant des joues sur les côtés du cou ? Elles sont d'un gris pâle avec de longues plumes courbes qui couvrent la queue. Celles-ci voyagent en file ou en «V» et criant des «grou …grou…» qui les dénoncent de très loin. Elles, aigrettes et grues, dansent à pas comptés battant des ailes, becs tendus, se croisant à pas lents, se faisant des «courbettes» et des hochements de tête. Les grandes aigrettes se rassemblent encore dans le Cap- Bon, tandis que les grues centrées naguère, faisaient le désespoir des

Danse nuptiale des “Grandes aigrettes” (Cap Bon)

Chouette chevêche “Amours de printemps”

agriculteurs des riches plaines de Mateur car, par milliers, elles arrachaient les brins de blé vert pour se nourrir avant de repartir, en volant parfois à 6000 m d’altitude vers l’Europe du Nord et du Centre. En vol, elles ont le cou tendu, contrairement au Héron cendré qui a le cou replié.

Avez-vous vu danser les Flamants dans la Sebkha de l’Ariana ? Les 2 partenaires, mâle et femelle, approchent face à face à petits pas, en tournant la tête à droite et à gauche. Puis, ils entrelacent leur cou sans cesser de tourner leur tête, sans se heurter et en piétinant la vase.

Les rapaces

Le Gypaète barbu «Gypaetus barbatus» est sans doute le plus rare de nos grands rapaces. Il a disparu au XXe siècle et ne subsiste plus en Afrique du Nord, que dans les monts isolés du Sud algérien et du Maroc. Avec une envergure de près de 3 m pour une longueur supérieure à 1 m, c’est un magnifique rapace charognard au dos noir, au ventre plus ou moins foncé avec une tête roux clair et une touffe de plumes noires de chaque côté du bec. Il a de longues ailes étroites, assez pointues et une queue en forme de losange. Sédentaire, il ne se reproduit qu’à 3-4 ans. Les mêmes oiseaux se retrouvent d’année en année pour s’accoupler sur le territoire du printemps. Le vol nuptial comporte une série de grandes ondulations, l’oiseau montant, les ailes étendues puis descendant en les agitant une ou deux fois. Ils sont peu bavards. Dès l’hiver, on peut voir les premiers vols nuptiaux : les partenaires passent l’un au-dessus de l’autre. Puis celui qui est en-dessous se renverse sur le dos, agrippe l’autre et tous les deux se laissent tomber presque jusqu’à terre. Ils se séparent, remontent en altitude et recommencent à plusieurs reprises. Ils sont unis pour la vie.

Canards Tadorne, “unis pour la vie” (Ariana)

Comme le gypaète barbu, l’Aigle royal «Aquila chrysaetos» arrive à 5-6 ans à l’âge adulte. C’est bien, à notre avis, le roi des oiseaux. Avec son plumage brun foncé, ses couvertures alaires plus claires, ses 2 m d’envergure, il vole pendant des heures, les ailes légèrement relevées, plane et fait du vol à voile. Il peut vivre jusqu’à un âge avancé : 30 ans environ. Il s’accouple pour la vie entière. Si la femelle vient à mourir, après une certaine période de célibat, le mâle part à la recherche d’une autre femelle qu’il ramène dans son territoire occupé toute l’année par plusieurs générations successives. Les parades nuptiales sont de 2 types : les unes au cours d’un piqué, l’oiseau qui vole le plus bas, se renverse sur le dos et feint de se défendre en tendant ses serres ; ou bien, ils volent en «festons» et durant le vol, l’un monte et l’autre descend alternativement.

Si les hommes ont presque partout cessé de fusiller ou d’empoisonner les oiseaux, actuellement l’agriculture intensive avec ses intrants toxiques et son intensification, le développement de l’urbanisation, voire des loisirs de bord de plage, ainsi que l’assèchement des zones humides détruisent beaucoup d’espèces. La biodiversité régresse, les prairies naturelles disparaissent, ainsi que les friches et les bois «naturels». Les effectifs des hirondelles de cheminée, à la gorge rousse, ont chuté de 80% en un demi-siècle ! Dernière lueur d’espoir : le réchauffement climatique serait bénéfique pour les espèces «frileuses» ! ■

Le Raja ne jure plus que par le nom de Jarda Chebbi

Sur les traces de Faouzi Benzarti

Alors qu'il n'était pas certain d'être confirmé par le prestigieux club marocain, Raja Club Athletic, le technicien tunisien Lassaâd Jarda Chebbi a fini par mettre tout le monde d'accord et par convaincre les sceptiques.
La victoire aux pénalties du RCA la semaine dernière devant Ittihad Jeddah (Arabie saoudite) en finale de la lucrative Ligue arabe des clubs champions (Mohammed VI champions Cup) a boosté sa réputation. Au point qu'aujourd'hui, au Maroc, on ne jure plus que par son nom, d'autant plus qu'il a réédité l'exploit de son compatriote Faouzi Benzarti en empochant deux trophées depuis son arrivée l'hiver dernier dans la capitale économique du Maroc, à savoir la Coupe de la Confédération et la Ligue arabe. En attendant la supercoupe d'Afrique qui opposera le 24 septembre prochain la formation casablancaise aux Egyptiens d'Al Ahly du Caire.

Jarda Chebbi tenant le trophée de la Coupe arabe baptisée «coupe Mohammed VI»

«Le coup de fil du Roi»

«Je crois que nous avons atteint tous nos objectifs, avec 40 points en 19 matches, et les deux prestigieuses couronnes arabe et africaine empochées de haute lutte, se réjouit l'ex-entraîneur de l'Union Sportive Monastirienne. N'oubliez pas que la valeur marchande de mon équipe est de 11 millions d'euros contre 36 millions pour le club saoudien qui compte cinq joueurs étrangers, alors que mon club est composé uniquement de jeunes talents. En guise de préparation, les Saoudiens ont passé cinq semaines en stage en Autriche, nous, tout juste une semaine de mise au vert. Avant de penser au renouvellement de mon contrat, le Raja doit se renforcer au mercato, surtout qu'il devra relever le pari de la Ligue africaine des champions.»
L'ancien latéral du Club Africain (1982-1987) garde un souvenir impérissable de la conquête du titre arabe.

Lassaâd Jarda (2e en partant de la gauche debout), posant avec l'équipe du Club Africain dans les années 1980 quand il occupait le poste de latéral

Fraîchement débarqué l'hiver dernier au RCA, l'ex-entraîneur de l'US Monastir arbore ses nouvelles couleurs

«Je n'oublierai jamais les félicitations du Roi Mohammed VI qui m'a téléphoné juste après la finale, souligne-t-il. Il m'a particulièrement félicité parce que, ce samedi-là, le souverain marocain fêtait son anniversaire».
A 59 ans, Jarda Chebbi voit grand. Cette expérience au Maroc pourrait ouvrir de nouvelles perspectives devant un stratège ambitieux et bosseur. Peut-être même un jour la sélection nationale.
A titre de rappel, Chebbi a coaché SC Austria Lustenau, FC Lauterach, FC Rätia Bludenz, SV Ried et les jeunes de l'AKA Vorarlberg (Autriche), Al Jaich (Qatar),
Ratchaburi Mitr Phol FC (Thailande) et Union Sportive Monastirienne.
Gageons qu'il ira très loin dans son joli parcours de fin stratège.

T.G.

Les prolétaires de la L1 face à un sacrifice «humiliant»

Que restera-t-il de leur salaire de misère ?

Plusieurs interrogations accompagnent la préparation des clubs professionnels pour la prochaine saison.
En effet, fixer la mi-octobre pour le démarrage du prochain exercice, c'est du jamais vu.
Les précautions à prendre en raison de la pandémie du coronavirus ne justifient guère un tel retard, d'autant plus qu'en pleine flambée de Covid-19, la fédération avait mené un rythme d'enfer la saison dernière pour la boucler très tôt.
On a en effet disputé 26 journées de championnat, suivies des tours de la coupe de Tunisie en l'espace de 6 ou 7 mois.
La totalité des clubs sont à l'agonie en l'absence de la moindre rentrée d'argent, huis-clos oblige ; ils sont donc condamnés à travailler «à perte», à payer joueurs et entraîneurs sans qu'il y ait la moindre rencontre officielle à livrer.
Peut-être l'Union Sportive Monastirienne ressemble à une heureuse exception, son rapport financier pour le mandat 1er juillet 2020-30 juin 2021 révélant un excédent d'environ 575 mille dinars. Soit une heureuse exception dans le ciel obscurci pat les déficits gigantesques chroniques.
Pour y remédier un tant soit peu, la Fédération a cru bon de recommander aux clubs de réduire le salaire des joueurs et entraîneurs de 50%, et ce, durant les mois de juillet, août et septembre.
Elle avait pris la même initiative la saison dernière déjà, omettant qu'une armée de footballeurs de la division d'élite n'ont pas été payés pour leurs services de la saison dernière. D'où un nombre pléthorique de plaintes formulées par les joueurs contre leurs clubs. Car, contrairement à une idée reçue, il faut se rappeler que tous les joueurs ne sont pas millionnaires.

Union Sportive Monastirienne: une exception et une éclaircie dans le ciel de notre football

Le bureau fédéral recommande une réduction des salaires de moitié

Salaires faméliques

Pourtant, l'instance dirigeante de notre football n'est pas sans savoir qu'un grand nombre de joueurs de L1 touchent des salaires faméliques.
Réduire son salaire de moitié à un joueur qui touche mille, 800, 600 ou même 500 dinars, et ceux-là sont légion, ressemble à un acte de mépris à l'égard des prolétaires du football dit professionnel dans notre pays.
Les jeunes qui signent un premier contrat de 5 ans sont généralement très mal payés.
Que vont bien pouvoir faire les mal-payés du ballon rond ? N'est-ce pas criminel d'exiger de leur part cet effort humiliant qui les renvoie sur la paillasse ?
Car ils n'ont rien à voir avec ceux grassement payés qui touchent 30, 50 ou même 110 mille dinars.
Il aurait en fait fallu demander le sacrifice de la réduction de moitié du salaire à ceux qui perçoivent un salaire supérieur par exemple à 5 mille dinars, et non pas fourrer dans un même sac les riches et les pauvres.
Par ailleurs, comment va faire la Fédération pour boucler dans des délais raisonnables une saison pleine de défis (phase finale de la CAN, éliminatoires de la coupe du monde…).
Est-il vrai que la Ligue 1 va se jouer entre 16 clubs ? Outre la réadmission du Croissant Sportif Chebbien (ce ne serait là que justice), sur quel critère va-t-on repêcher un autre club qui devrait être un des deux relégués (JS Kairouan ou Stade Tunisien) ?
Bref, on nage dans un flou artistique qui ne sera visiblement levé (comme d'habitude) qu'au tout dernier moment.
Vive le championnat «pro» (êtes-vous certain ?) tunisien !

T.G.

Le mercato estival atteint son rythme de croisière

ESS et CA à la recherche du temps perdu

Le mercato bat son plein.
A un mois de la fermeture prévue le 15 septembre prochain, l'Etoile Sportive du Sahel et le Club Africain s'emploient à rattraper le retard qu'ils accusent sur l'Espérance Sportive de Tunis.
C'est ainsi que l'ESS a fait signer le gardien Ali Jemal, Vinny Bongonga Kombe, l'avant-centre Imed Louati et les Algériens le latéral gauche Youssef Laouafi et le défenseur axial Boualem Masmoudi, tout en laissant partir Wajdi Kechrida, Mortadha Ben Ouannès et Mohamed Haj Mahmoud.
En revanche, le demi camerounais Jacques Mbé reste parmi l'effectif.

Imed Louati présenté par son nouveau club, l'ESS

De son côté, le CA a fait signer le milieu de terrain offensif nigerien Amadou Sabo (ex-Club Athlétique Bizertin), les Algériens Abdelmoumen Belhoucini (milieu de terrain, trois ans) et Nabil Laâmara (défenseur, ex-MC Alger), et l'avant-centre Ali Amri (ex-Union Sportive Monastirienne, en provenance d'Ahly Tripoli), alors que pour le milieu récupérateur Nader Ghandri, il s'agit d'un retour au Parc A.

Nader Ghandri de retour au CA

Le club de Bab Jedid perd en contrepartie son attaquant burkinabé Bassirou Compaoré et Driss Taboubi, prêté à l'US Tataouine.
En attendant l'officialisation des l'engagement de joueurs africains et irakien, le Club Sportif Sfaxien a déjà recruté Farès Neji et Hazem Haj Hassen.
Pour sa part, l'ancien défenseur noir et blanc Ahmed Ammar a rejoint Al Chorta irakien.

L'ex-Clubiste Sfaxien Ahmed Ammar va au-devant d'une aventure irakienne

Aymen Dahmane et Camara, eux, sont annoncés sur le départ. Volet départs à l'étranger, le défenseur de l'Avenir Sportif de Soliman, Aymen Mahmoud rejoint le champion du Koweit, Al Arabi, alors que l'ailier droit Wajdi Sahli (ex-Club Africain) a paraphé un contrat d'un an avec Apollon Smyrnis (Grèce).

Wajdi Sahli signant son contrat avec le club grec Apollon Smyrnis

Rappelons qu'au mercato estival des transferts, chaque club a droit de recruter pas plus de huit joueurs de plus de 21 ans, dont au maximum trois footballeurs venant en dehors de la zone UNAF (Union nord-africaine de football).

T.G.

Talibaniser la société

Khalil Zamiti

Entre l'Asie et l'Afrique, l'internationale théocratique tire un trait d'union symbolique. Par- delà mille et une spécificités, le triomphe taliban, là-bas en Afghanistan, titille la déconfiture des nahdhaouis en Tunisie. Les uns et les autres sunnites, machistes et peu chagrinés par les procédures appelées terroristes, se regardent quand bien même peu ils y prendraient garde. Nos ghannouchistes ratèrent la piste militaro-takfiriste balisée depuis vingt ans par les talibans.

Aujourd'hui, ceux-ci tâchent de rassurer, en paroles et sur le papier, en matière de libertés. Hypocrites ou naïfs, Américains et Européens prétendent conditionner leurs futurs liens, à tisser avec les nouveaux maîtres de Kaboul, à leur attitude envers la femme afghane. Moins dupes, les bourguibistes, version locale, fuient, à toutes jambes, le pays. Car des catégories de pensée inculquées dès les jeunes années, au plus profond des subjectivités, ne sauraient déguerpir, soudain, du jour au lendemain. A ce niveau, celui des profondeurs, le succès taliban dessine en creux le dépit nahdhaoui, tant la mondialisation des moyens de communication met en relation l'ensemble des sociétés, fussent-elles éloignées. Voilà pourquoi en Tunisie, les bourguibistes perçoivent, au miroir de l'Afghanistan, vers où la bande à Ghannouchi escomptait mener le pays, à l'instant même où nos amis nahdhaouis admirent, là-bas, l'image de leur idéal enfin accompli.

Et si la Chine, l'Iran, le Pakistan ou la Russie arborent des prises de position dénommées géostratégiques, les Tunisiens vaccinés contre la pandémie takfiriste, appréhendent plutôt le réarmement subjectif de leurs sinistres terroristes au vu de la performance djihadiste apte à humilier l'arrogance de la première puissance.

Le grand scandale incite Jo Biden à dire que «ce n'est pas Saïgon», mais la négation elle-même en dit long. Les ailes du papillon, agitées en Afghanistan, exercent un effet de séduction sur nos talibans. Hélas, la dynamique interne et le contexte régional paraissent renvoyer aux calendes grecques l'utopie chère à Ghannouchi.

Que faire si Bourguiba surplombe le débat ? Au cœur de la problématique, à rayon d'action planétaire, prospère le conflit engagé entre l'option démocratique et l'optique théocratique.

A ce propos, la question soulevée par la décennie noire en Tunisie dévoile ceci : les usages de la religion opèrent de multiples façons où prévaut l'immolation de l'intérêt général sur l'autel de la rapacité personnelle. Dans ces conditions, la critique de la croyance peut, par précaution, prendre des gants. Ainsi, dans son bel ouvrage titré *«Telle que je suis»*, Menie Grégoire écrit : *«Pas une fois mon père n'a été troublé par les contradictions qui ne manquent pourtant pas dans les textes des premiers siècles de notre ère. Il était si volontairement croyant, si aveugle que je ne pouvais pas, moi qui l'aimais, lui poser des questions sur la religion, c'est-à-dire sur son équilibre.»* Que les Talibans d'Afghanistan ou d'ici croient, grand bien leur fasse, mais l'exportation du takfirisme ne passera pas au pays de Bourguiba. Même sous terre, son héritage mène la vie dure aux cerbères. Interviewé, Nabil Daboussi, pratiquant régulier, me dit : *«Ils n'auraient pas dû recevoir leur salaire après avoir vidé les caisses de l'Etat et affamé la population. Aujourd'hui, la victoire des Talibans les encourage et ils vont recommencer à s'activer»*. Fourrer dans le même sac des pays si différents pourrait suggérer maintes objections. Cependant, une fois les couleurs locales mises entre parenthèses, l'investigation découvre la même problématisation. Lors d'une conférence de presse à l'université Todaï, au Japon, Bourdieu proclamait : *«Je pense au contraire, qu'en présentant le modèle de l'espace social et de l'espace symbolique, j'ai construit à propos du cas particulier de la France, je ne cesserai pas de vous parler du Japon»*. ■

Kaïs Saïed, héros national sous réserve !

Mustapha Attia

Il tire sur le collier, le fil casse et les boulons, jusqu'ici maladroitement alignés, s'éparpillent et rebondissent dans toutes les directions ! À l'instar de Don Rodrigue dans le Cid de Corneille, Kaïs Saïed avertissait : *«Mes pareils à deux fois ne se font point connaître. Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître»* (acte 2, scène 2). La crise se creuse depuis plus d'une décennie. Plusieurs coups de semonce auraient dû sonner l'alarme. Les responsables politiques, fort peu responsables ou complètement irresponsables en l'occurrence, les ont superbement ignorés. Il s'est avéré que le mode d'organisation de l'État, choisi après la chute de l'ancien régime, n'est en fait qu'une recette pour une politique instable, sujette aux caprices des foules, dans laquelle lobbyistes, prédateurs et agents d'influence règnent en maîtres. Entre les principes démocratiques, les difficultés juridiques, les interprétations de la Constitution, la réalité chaotique sur le terrain, la colère populaire devant cette situation dramatique et les réticences politiques, l'équation est redoutable et l'influence des illusions grande. Notre président n'y va pas par quatre chemins. Il traque les détails de l'actualité, entre politique et histoire. Il va direct, en vitesse, à l'essentiel. Quoi de plus libérateur que de regarder les prédateurs politiques en face, droit dans les yeux, sans illusion ? Tout bon dirigeant ne doit pas hésiter, si nécessaire, à s'écarter de quelques principes sans écorner son image de marque. Tout l'art politique est là ! Machiavel l'a bien dit : *«Celui qui veut en tout et partout se montrer homme de bien ne peut manquer de périr au milieu de tant de méchants.»* C'est la «realpolitik». Toutefois, s'en tenir là est trop court. On peut en effet combattre les usages politiques pervers et dénoncer leurs puissances manipulatrices, sans rejeter pour autant une certaine moralité de gouvernance. Le problème est le «comment fait-on» et non le «que fait-on». Pour Kaïs Saïed, la «Révolution», avec une majuscule, signifie l'accouchement d'une société nouvelle, délivrée de l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est ce moment décisif où les damnés de la terre renversent la domination des oppresseurs et accèdent à un pouvoir libérateur, et c'est pour cela qu'il veut inculquer au peuple le dévouement patriotique plus que la raison démocratique. Il visait à resserrer les rangs des «gens d'en bas» contre la tentation d'opposer à une «bonne» révolution, celle des jeunes et des pauvres, des droits de l'homme et du citoyen, une «mauvaise» révolution, celle des prédateurs, des opportunistes et des extrémistes. Son obsession se situe, en un certain sens, par-delà le légal et l'illégal. C'est la fondation et la conservation d'un Etat stable qui le préoccupe, conscient que toute autorité est jugée selon ses résultats. Cette approche répond en tout cas à une double préoccupation. Le Président sait que le pays reste un volcan. Il doit convaincre qu'il n'est plus tout à fait le même depuis l'embrasement de la «fièvre» du 25 juillet dernier et qui couve toujours, comme les débordements de violence récurrents le démontrent. Il a aussi en tête l'idée de savoir ne pas aller trop loin. C'est-à-dire de ne pas détruire sa crédibilité par une dose excessive de «passions». Tunisiens, n'écoutez plus les sectes, les médias apocalyptiques, les marchands de la peur, les complotistes, les pessimistes, les talibans bleus. La Tunisie est féconde. Pour vous en convaincre, courez ouvrir un livre sur notre Histoire trois fois millénaire. ■

CYBER-ASSURANCE

ANTICIPEZ L'IMPACT DES CYBER-RISQUES!

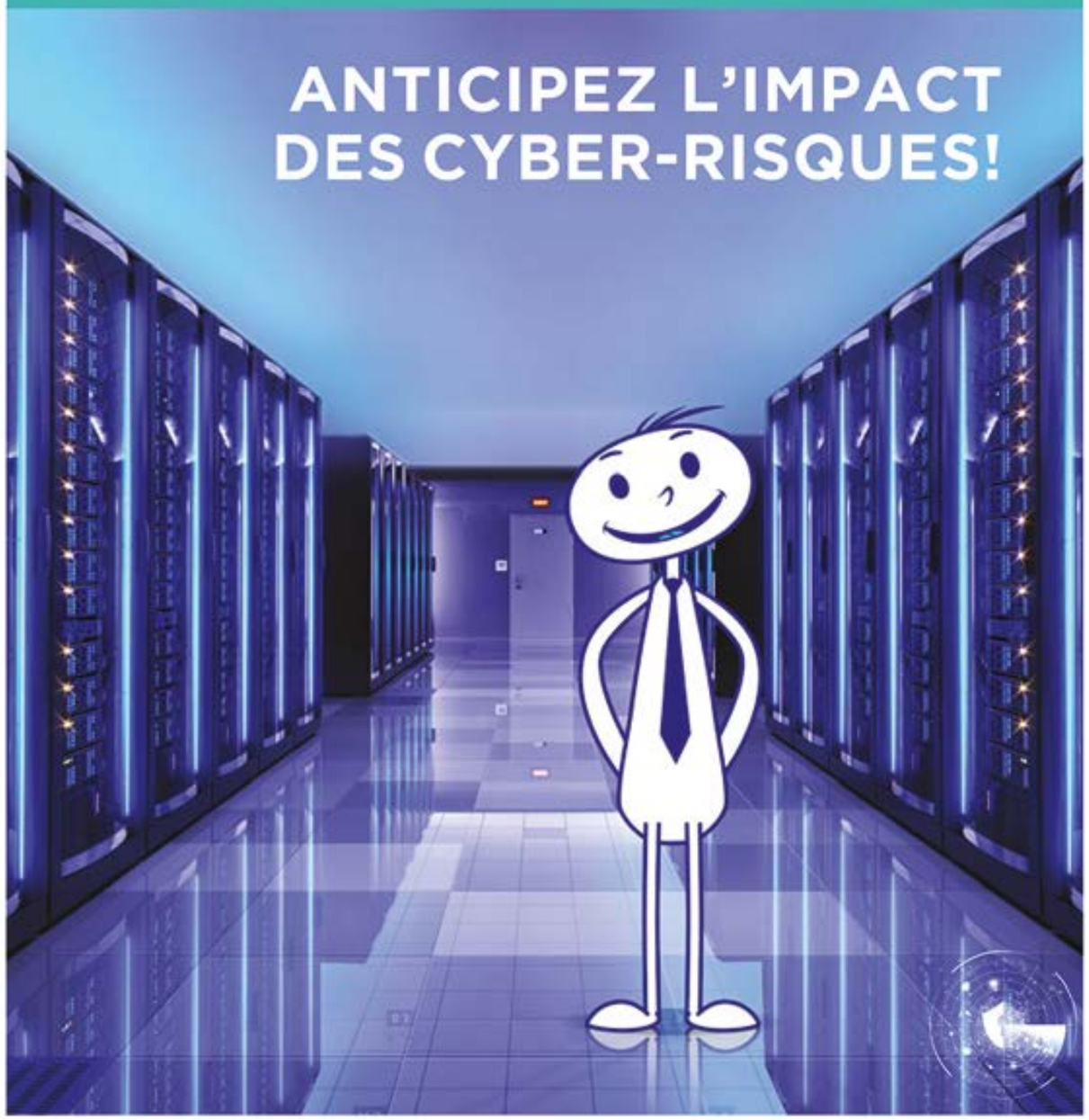

Votre gage de sécurité pour :

-Couvrir l'impact financier des cyber-attaques
-Maitriser la gestion de crise suite à une cyber-attaque
-Assurer le maintien de votre activité

www.carte.tn

CARTE
ASSURANCES